

HISTOIRE ARCHEOLOGIE SPADOISES

MUSEE DE LA VILLE D'EAUX - VILLA ROYALE MARIE-HENRIETTE

asbl
Avenue Reine Astrid, 77b
4900 Spa

L'asbl *Histoire et Archéologie spadoises* assure la gestion des Musées de la Ville d'eaux.

Les Musées de la Ville d'eaux sont accessibles de 14 à 18 h, tous les jours de début mars à la mi-novembre.

Ouverture pour les groupes sur demande préalable

Le prix d'entrée est de 4 € pour les personnes individuelles, 3 € pour les groupes, et 1€ pour les enfants.

Les membres de l'asbl, leur conjoint et leurs enfants de moins de 15 ans ont la gratuité d'entrée aux Musées de la Ville d'eaux.

La revue *Histoire et Archéologie spadoises* est un trimestriel qui paraît en mars, juin, septembre et décembre.

La cotisation annuelle est de 15 € (n° de compte : BE24 3480 1090 9938 -BIC : BBRUBEBB). Les anciens numéros sont disponibles au prix de 3,75 € au comptoir du musée ou au prix de 5 € par envoi postal.

! A vos agendas 2018 !

- Dimanche 11 novembre de 14h à 17h, après-midi famille : *Si on apprenait la paix*
- Samedi 24 novembre de 10 à 17h, Foire aux Jolités
- Samedi 1^{er} décembre : Journée de l'Histoire

Illustration de couverture

Affiche réalisée par Chaudlong (pseudonyme de Georges de Froidcourt, 1885-1972) en 1916 (Coll. Musée de la Ville d'eaux)

Septembre 2018
44^{ème} année

Éditeur responsable : Mme Juliette Collard
57, Boulevard Renier - 4900 Spa – Tél. : 087/77.33.56
Tirage trimestriel du bulletin : 500 exemplaires.
Mise en page par Marc Joseph
Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

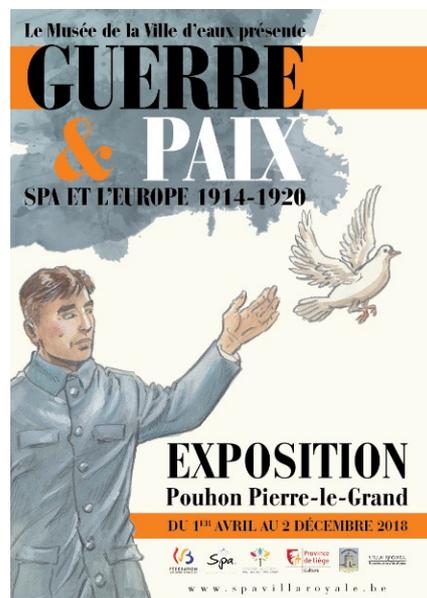


Conférence de Spa 1920, les délégations alliées (Coll. privée)

BULLETIN N°175

Sommaire

- ❖ **1807, il faut porter secours aux Spadois sinistrés !**
par A. Doms 3
- ❖ **Juillet 1920 : La conférence de la Paix se réunit à Spa**
par Luc Peeters 9
- ❖ **Spa, les pieds dans l'eau**
par Marie-Christine Schils 43



Journée de l'Histoire 2018

Le samedi 1^{er} décembre 2018, Histoire et Archéologie spadoises organise au Centre Culturel de Spa (Salon bleu), rue Servais à Spa une Journée de l'Histoire sur le thème :

Les lieux de soins dans l'arrondissement de Verviers

9h30 : mot d'accueil du président

9h45 : *Prendre les eaux à Spa sous l'Ancien régime (milieu XVIe - fin XVIIIe siècle)* par Geneviève Xhayet, chef de travaux et directrice du centre d'histoire des sciences et des techniques à l'Université de Liège :

11h : *Le Waux-Hall, lieu de soins* par Frank Gazzard, président de l'asbl l'Avenir du Waux-Hall

11h30 : *Quand la villégiature devient lieux de soins* par Marc Joseph, président d'Histoire et Archéologie spadoises

12h : *Hôpitaux militaires à Theux et à Verviers pendant et à la suite de la guerre 1914-1918* par Paul Bertholet, bibliothécaire de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire

12h30 : repas de midi et café

13h30 : *Les Reservelazarett de Malmedy* par Robert Bérard secrétaire de la Société Royale de généalogie et d'histoire locale Malmedy Folklore

14h : *Les lieux de repos et de soin, à Spa et alentours, pour membres de la Légion Wallonie* par Mathieu Simons, président de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire

14h30 : *Les Heures claires* par Marie-Christine Schils, conservatrice du Musée de la Ville d'eaux

15h : conclusions par J-M. Schreuer, secrétaire rapporteur de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire

15h30 : visite guidée gratuite de l'exposition Guerre & Paix (entrée de l'exposition payante : 7 € seniors / 9 € adultes)

Événement gratuit, repas (facultatif) : 15 € ; inscription obligatoire. Les inscriptions à la journée et les réservations pour le repas doivent être faites pour le 16 novembre au plus tard : info@spavillaroyale.be – 087 / 77 44 86

Visite de l'exposition *Guerre & Paix* (à partir de 16h) : guidage gratuit, entrée payante (7 € seniors / 9 € adultes)

La Journée de l'Histoire est une organisation conjointe de :

HISTOIRE ARCHEOLOGIE SPADOISES

MUSEE DE LA VILLE D'EAUX - VILLA ROYALE MARIE-HENRIETTE



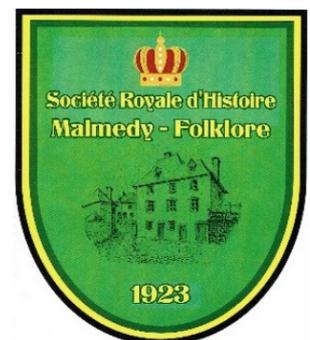
Société verviétoise
d'Archéologie et d'Histoire



Société royale
Les Archives Verviétoises



Société d'Histoire et
d'Archéologie du
Plateau de Herve



Malmedy - Folklore

1807

Il faut porter secours aux Spadois sinistrés !

Particulièrement funeste le grand incendie de Spa en 1807 est demeuré longtemps dans la mémoire des populations voisines de la ville d'eaux. Il a aussi suscité à l'étranger nombre de résolutions de venir en aide aux malheureux Spadois.

Albin Body rapporte qu'en l'année 1807 : « Le 21 août éclata le plus formidable incendie dont jamais notre bourg ait été le théâtre. Il prit naissance dans une cabane du Vieux Spa, dura deux jours et consuma 195 maisons et 150 écuries, granges et hangars ». Body retrace ensuite l'extension du sinistre et conclut : « Les deux tiers de la ville, pourrait-on dire, ne furent plus qu'un monceau de décombres et de cendres ».¹

L'origine du sinistre nous est rapportée par G. E. Jacob qui reprend le procès-verbal des experts dressé au lendemain du désastre : « Le nommé Henri Demarets, manœuvre, domicilié au Vieux-Spa, n° 473, faisait cuire dans une poêle, avec des genêts et menus bois, des œufs dans une petite cuisine, large de cinq pieds sur huit de longueur, située derrière une petite chambre, lorsque le beurre s'enflamma et le feu prit tout de suite à quelques genêts puis au foyer. A six pieds au-dessus, une provision de tourbe - combustible du pays - placée sur une claie, faisait plafond et s'élevait jusqu'à la toiture. La flamme gagna incontinent cet amas ... Au lieu de jeter l'alarme, Demarets s'occupa de sauver son mobilier, et lorsque l'incendie se manifesta au dehors, il n'y avait plus de remède.² Le feu dévore la maison, s'étend aux habitations voisines et poursuit son expansion à l'ensemble du quartier. Il s'attaque à des bâtiments couverts de paille, matériau particulièrement favorable à l'extension rapide du foyer».

Les pertes seront évaluées à deux millions cinq cent mille francs du temps. On compte 195 maisons et 150 écuries, granges et hangars incendiés [Jacob]; 142 propriétaires privés et 59 locataires voient leurs biens devenir la proie des flammes [Marquet]. Quatre cent quarante-quatre personnes sont complètement dénuées de ressources [Jacob].

¹ Albin BODY - *Les dates néfastes de notre Histoire* in *Spa - Histoire et bibliographie*, tome II, Bruxelles, éditions Culture et civilisation, 1981, p. 177-178.

² G. E. JACOB, *Le grand incendie de Spa du 21 août 1807*, in *Les Bobelins*, 1947, n° 3, p. 149.

Léon Marquet a donné la suite de ce malheur quand il décrit « La reconstruction du bourg de Spa après l'incendie de 1807 ».³ Il a pour bases des documents trouvés dans les archives de la ville et le *Compte rendu par la Commission pour les incendiés de Spa*, in-4° de 108 pages, Liège, 1809, rédigé par G. Deleau⁴ de Spa, qui se trouve au Fonds Albin Body. Y sont décrites en détail les interventions tant des autorités gouvernementales que de personnes et institutions étrangères. L'article particulièrement bien documenté donne avec précision tous les aspects de la restitution du quartier réduit en cendres.

La nouvelle de l'embrasement de Spa s'est rapidement diffusée dans les villages d'alentours. Le caractère spectaculaire du sinistre suscite l'épouvante des populations. L'horreur du tableau a gagné la capitale. Le préfet⁵ du département de l'Ourthe, Micoud-d'Umons⁶, mis au courant, s'adresse par lettre du 22 août au maire Xhrouet. Il y mentionne qu'il a immédiatement prévenu le gouvernement de ce désastre et lui a demandé des secours. Il fait également appel à ses administrés en faveur des malheureux Spadois. Puis le préfet se rend à Spa apporter à ces derniers soulagements et promesses d'interventions. Accompagné du sous-préfet de Périgny, « ils parcouroient à plusieurs reprises, pendant la nuit et la journée entière, les quartiers embrasés, et ne quittèrent l'endroit qu'après s'être assurés que l'incendie ne pénétreroit point au-delà des points où il s'étoit arrêté ».⁷

Donnant suite aux appels lancés dans toutes les directions, nombreux ont été les mouvements en faveur des sinistrés. Des dons très importants sont faits dès septembre 1807 par plus de 80 loges maçonniques, par toutes les communes du département de l'Ourthe, par des départements de France et de Suisse, par le Chapitre de la Cathédrale, le Consistoire de l'église réformée de Bordeaux, l'évêque de Versailles, etc.⁸

*
* *

³ *Histoire et Archéologie spadoises*, n° 90 (Septembre 1997), p. 62 à 80.

⁴ Jurisconsulte et homme de lettres, auteur de divers pamphlets touchant Spa.

⁵ Le préfet est le représentant de l'Etat dans le département et y assume les responsabilités dans tous les domaines. - Les sous-préfets sont des intermédiaires entre le préfet et les maires. Nommés par le gouvernement ils n'ont qu'un rôle mineur et sont à la tête d'arrondissements. A. FIERRO, A. PALLUEL-GUILLARD, J. TULARD, *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, pp. 1031 et 1104.

⁶ Ch. Emmanuel MICOUD-d'UMONS avait été intendant de l'île Maurice, puis, à Paris, administrateur du Mont de Piété pour les hospices. Le 17 avril 1806, il fut nommé préfet du département de l'Ourthe, où il succéda à Desmousseaux, et resta en fonction jusqu'au 18 janvier 1814. Il mourut à Paris le 17 décembre 1817. M. FLORKIN, *Un prince, deux préfets*, Liège, 1951, cité par MARQUET, p. 79, n. 4.

⁷ MARQUET, p. 65.

⁸ JACOB, p. 148-149 et MARQUET, p.77-78.

L'autorité épiscopale liégeoise ne pouvait manquer de venir, elle aussi, au secours des diocésains spadois. Monseigneur Jean-Evangéliste ZAEPPPEL⁹ envoie une lettre pastorale circulaire demandant que soit organisée une collecte pour les incendiés de Spa. La teneur est telle :

Jean-Evangéliste ZAEPPPEL, Par la miséricorde divine et par la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Liège, etc., etc.

Nos Très-Chers Coopérateurs, Nos Très-Chers Diocésains!

Nous n'ajouterons rien au tableau touchant que Mr le Préfet du Département de l'Ourthe de notre Diocèse vient d'adresser à ses Administrés sur le désastre qui plonge les habitants de Spa dans la dernière des misères. Transporté de zèle et ne consultant que ses sentiments d'humanité, ce digne et respectable Magistrat s'est aussitôt rendu dans le sein des infortunés pour voler à leur secours, pour sécher leurs larmes et pourvoir, autant qu'il dépendait de lui, à leurs premiers et pressants besoins. Mais les soulagements que ses soins paternels leur ont portés ne sont que momentanés; il faut des secours proportionnés au malheur pour calmer la désolation des incendiés, peut-être pour les préserver du désespoir qui les menace. Errants sans feu, sans lieu, ne sachant où reposer leur tête, sans moyens de se vêtir et de subsister; tel est l'état calamiteux où se trouvent nos frères, nos compatriotes.

Vous ne l'envisagerez pas, Nos Très-Chers Coopérateurs, Nos Très-Chers Diocésains, sans en avoir l'âme déchirée, sans être pénétrés de la plus vive compassion et sans vous prêter à faire des efforts de charité. La confiance que nous avons dans ces sentiments qui vous ont distingués en tout temps, Nos Chers Diocésains, diminue en partie la douleur dont le sort des infortunés Spadois nous accable et fonde notre espoir que, dans cette occasion, vous ne mettez pas de bornes à vos largesses et que la veuve même ne regrettera pas le denier qu'elle possède. N'oublions pas que Dieu a ordonné... D'avoir toujours la main ouverte aux besoins de nos frères pauvres et sans secours, qui demeurent avec nous dans notre pays, (Deutéronome, chapitre 15, v. 11.) ...

De faire l'aumône de notre bien, et de ne pas détourner notre visage d'aucun pauvre, afin que le Seigneur ne détourne point non plus son visage de dessus nous. (Tobie, chap. 4, v. 7).

⁹ Né d'une famille distinguée à Dambach, en Alsace, le 3 décembre 1756. Entré de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il fut successivement chanoine de la collégiale à Strasbourg et promoteur de l'évêché. Après le Concordat de 1801, il fut nommé par le Premier Consul à l'Evêché de Liège le 30 avril 1802. A Paris, le 7 juin, il est sacré évêque. Le 22 août suivant, il prend à Liège possession de son siège. ... En peu de temps il sut, par sa douceur et son affabilité, se concilier les esprits et gagner la confiance du clergé, l'amour du peuple et l'estime des autorités établies... Bien que son épiscopat n'ait duré que six ans, il réussit à organiser parfaitement le diocèse et à mettre son administration sur un pied respectueux. ... Il mourut le 17 octobre 1808, âgé de 72 ans. - Brève biographie in *Avant-Propos de Mandements, lettres pastorales circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Liège depuis le Concordat de 1801jusque 1830*, tome I, Liège, Dessain, 1851, p. VIII-X.

Rappelons-nous aussi que l'Esprit-Saint nous apprend que Celui qui fait la charité aux pauvres prête au Seigneur à intérêt, et qu'il lui rendra ce qu'il lui a prêté (Proverbes, chap. 19, v. 17) ...

Que celui, au contraire, qui ferme l'oreille aux cris du pauvre, criera lui-même, et ne sera point exaucé (Chap. 21, v. 13).

C'est à votre zèle que nous recommandons principalement, Nos Très-Chers Coopérateurs dans le saint Ministère, la bonne œuvre dont nous venons de vous entretenir; et pour en assurer le succès de notre mieux, nous voulons que le premier dimanche après la réception de nos présentes, vous en publiiez la teneur dans l'idiome usité dans vos paroisses respectives aux Fidèles assemblés dans l'église; que vous leur fassiez un Prône¹⁰ sur la charité, dont le soulagement des infortunés Spadois sera l'objet.

Vous invitons aussi de faire de suite une collecte de maison en maison en leur faveur, et d'en adresser le produit par voie sûre à Monsieur le Préfet.

Donné en notre maison Episcopale , le 23 août 1807.

Signé: + J. E., Evêque de Liège.

Par ordre de M. L'Evêque, signé : J. E. Aubée.¹¹

*
* *

Le contenu et l'expression de la lettre de Monseigneur Zaepfell nous ont suscité quelques réflexions :

Dans l'intitulé de sa lettre, l'évêque indique au clergé et aux fidèles du diocèse qu'en faisant appel à eux, lui-même s'implique dans une communauté de vision et d'action.

L'introduction est un tableau présentant le préfet du département dans ses interventions en faveur des Spadois et dans une présence participative aux malheurs de ceux-ci. Y apparaissent ses qualités et traits de personnalité : zèle, humanité, dignité, respectabilité, sens paternel... Ce qui pourrait paraître de la flagornerie est reconnaissance de sa dignité, de sa respectabilité et de sa participation active aux malheurs de ses administrés. L'attitude exemplaire de Micoud-d'Umons mérite la considération et la reconnaissance de tous.

La suite du texte est bien construite : sentimentalisme et appel à l'action vont en alternance.

¹⁰ Présentation chaque dimanche sous forme de sermon d'un point du catéchisme. (Ici, obligation de charité)

¹¹ *Mandements, Lettres pastorales circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Liège depuis le Concordat de 1801 jusqu'à 1830*, Tome Premier - Années 1801-1814, Liège, H. Dessain, Imprimeur de l'Evêché, Place St-Lambert, 1854, p. 473-475.

Quand Monseigneur Zaepfell s'adresse à son clergé et aux fidèles, il les appelle « Nos très chers » ; quand il dira qu'« au spectacle d'un tel malheur, on ne peut qu'avoir l'âme déchirée, qu'être pénétré de la plus vive compassion, que la douleur du sort des Spadois l'accable », il exprime la profondeur de ses émotions. Sincérité ou sentimentalisme ? Les mots, les expressions qu'il utilise sont caractéristiques d'un temps où, dans les romans de J.-J. Rousseau, se diffuse l'importance des élans du cœur (enthousiasme, exaltation, horreur, désespoir...) plutôt que de la raison ; il est essentiel de les faire apparaître : « Je pleure, donc je participe », disait-on.

Première incitation à agir : il faut des secours proportionnés au malheur !¹²

Deuxième tableau : Nos frères incendiés sont dans la désolation, menacés du désespoir, errants sans feu ni lieu, sans moyens de se reposer, de se vêtir.

Réaction sentimentale souhaitée des diocésains: avoir l'âme déchirée, la plus vive compassion. L'évêque lui-même se dit accablé de douleur.

Deuxième incitation : il faut se prêter à faire des efforts de charité, ne pas mettre de bornes à ses dons. Imiter la générosité de la pauvre veuve.

Il s'agit d'un épisode de la vie du Christ rapporté par deux évangélistes : « S'étant assis face au Trésor [du temple de Jérusalem], il (Jésus) regardait la foule mettre de la petite monnaie dans le Trésor, et beaucoup de riches en mettaient abondamment. Survint une pauvre veuve qui y mit deux piécettes, soit un quart d'as. Alors il appela ses disciples et leur dit : « En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a mis plus que tous ceux qui ont mis dans le Trésor. Car tous ceux-là ont mis de leur superflu, mais elle, de son indigence a mis tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre »¹³. Conclusion : Imitiez-la !

Suit une argumentation basée sur des textes bibliques où apparaissent trois motifs supplémentaires de donner de l'argent aux pauvres. Ils tiennent compte des réactions de l'âme humaine :

¹² Remarquons qu'en l'occurrence il n'est pas fait mention du curé ou de la paroisse de Spa qui ont bien pu demander secours et soutien à leur évêque. Si ce fut le cas, ce dernier n'en parle pas dans sa lettre et se montre ainsi prudent. Répondre publiquement à l'aide demandée, c'était créer un précédent. Il a pu craindre d'entendre des réactions négatives de la part des curés d'autres paroisses : Monseigneur accorde un privilège à Spa et pas à nous - Spa ville d'eaux dispose de ressources financières que nous n'avons pas... Voilà vraisemblablement ce qui a pu l'inciter à ne pas donner de réponse à la lettre du curé de Spa.

¹³ *Evangile selon saint Marc*, Chap.12, versets 41 à 44 in *La sainte Bible -École biblique de Jérusalem*, Paris, éd. Du cerf, 1956, p. 1345-1346 - Même récit in *Evangile selon saint Luc*, Chap. 21, versets. 1-4, p. 1382.

1. Dieu a ordonné d'*avoir la main ouverte aux besoins de nos frères pauvres*. Obligation d'obéir aux ordres donnés par les supérieurs.
2. *Refuser d'assister les pauvres c'est encourir un refus d'appui de Dieu*. Crainte de la punition.
3. *Prêter aux pauvres c'est prêter à Dieu à intérêt : Il le rendra*. Attitude de l'homme qui en tout recherche son avantage.

En conclusion, l'évêque s'adresse aux curés des paroisses en leur rappelant d'abord que ce qu'il va leur prescrire ressort de leur charge. Le ton est de la fermeté quand il explicite ensuite le programme des actions à mener :

- donner au plus vite et à l'église lecture de son appel aux fidèles en usant du parler de l'endroit (français, wallon, dialecte germanique);
- prononcer ce même jour un sermon sur la charité dont l'application est réservée aux malheureux Spadois;
- effectuer une collecte en faveur de ceux-ci; elle se fera en allant de maison en maison (procédé qui englobe toute la population);
- faire parvenir au plus vite le produit de celle-ci au préfet du département.

Toutes preuves de l'implication du clergé dans les vues de l'autorité civile; à quoi s'ajoute la crainte de perte ou de prélèvement du produit de la quête.

*
* *

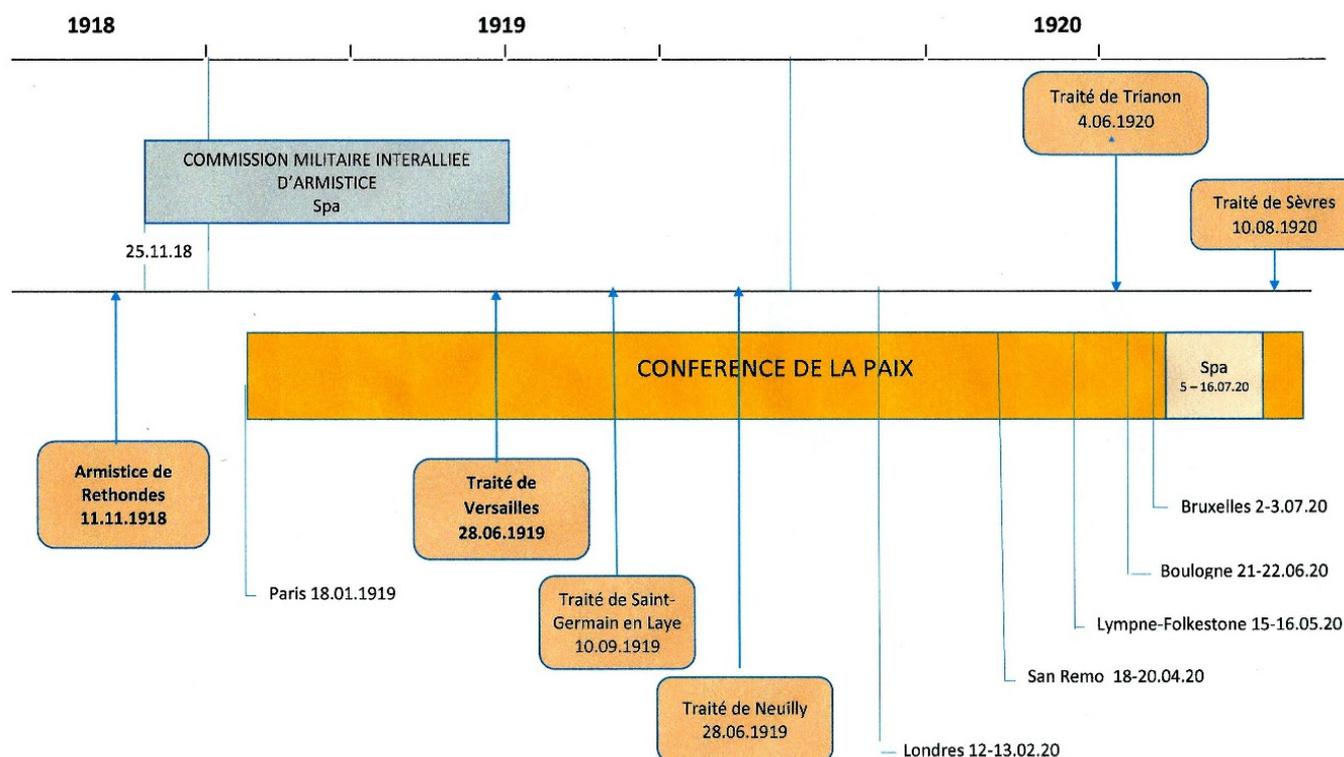
Rédigée à l'occasion d'un incendie catastrophique survenu à Spa, cette missive épiscopale rappelle aux fidèles la mission de charité prescrite dans le message chrétien. Sous-jacente apparaît aussi la volonté de l'autorité religieuse de demeurer en bon contact avec l'autorité politique. L'évêque de Liège donne satisfaction aux stipulations du Concordat de 1801 qui voyait en lui un fonctionnaire en soutane : au cours de son ministère, il se devait de seconder et de glorifier la politique des agents du gouvernement impérial.

Alex Doms

Juillet 1920

La conférence de la Paix se réunit à Spa

La conférence diplomatique de Spa est l'une des rencontres de la *conférence de la Paix* qui réunissait les représentants des Alliés et de leurs adversaires après l'armistice de 1918, avec pour objectif de préparer puis d'arrêter les modalités d'application du Traité de Paix signé à Versailles le 28 juin 1919. Inaugurée à Paris le 18 janvier 1919, elle s'est déplacée à San Remo, puis à Lymgne-Folkestone, à Boulogne-sur-Mer et à Bruxelles ; les négociateurs se sont retrouvés à Spa du 5 au 16 juillet 1920¹⁴.



Calendrier de la conférence de la Paix

Profitant de la capacité d'hébergement de la ville thermale, 250 délégués se retrouvent à Spa et logent dans les principaux hôtels et villas de la ville thermale. Les réunions plénières se tiennent au château de La Fraineuse. Grâce aux archives de la Ville de Spa (Fonds Body), il est possible de connaître avec précision la résidence de chaque participant à la conférence diplomatique de Spa, et son numéro de téléphone !

¹⁴ Après la réunion de Spa, les travaux de la conférence de la Paix se sont poursuivis à Boulogne-sur-Mer (27.07.1920), Hythe (8-9.08.1920), Londres (26.11 au 4.12.1920), Paris (24-29.01.1921), Londres (21.02 au 12.03.1921), Londres (30.04 au 5.05.1921), Paris (18-19.06.1921), Paris (8-13.08.1921), Londres (19-22.12.1921)

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Beheer van Telegrafen en Telefonen

TÉLÉGRAMME - TELEGRAM

Il est interdit aux porteurs d'accepter aucune gratification.

SON EXCELLENCE MONSIEUR

HYMANS MINISTRE DES AFFAIRES

ETRANGERES BRUXELLES =

De bestellers mogen geene belooning, hoe ook genaamd, aanvaarden.

ARRIVÉ à *Caupoh*
27
4
1920
BRUXELLES
à (te) _____ h. (uur)

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort voor het adres worden geschreven :

D { Télec. urgent / Dringend teleg. RP { Réponse payée / Antwoord betaald XP { Exprès payé / Bode betaald PE { Télec. avec accusé de réception télégraphique / Télec. met telegrafische kennisgeving van ontvangst PCP { Télec. avec accusé de réception postal / Telec. met kennisgeving van ontvangst per post

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).
Luidens art. 6 der wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Dép. SPA 23 67 27 18/15= à N

LA VILLE DE SPA APPREND AVEC ENTHOUSIASME L'HONNEUR QUE LUI
FAIT LA COMMISSION INTERALLIÉE DU TRAITE DE PAIX ELLE S
EMPRESSE DE VOUS REMERCIER DE CETTE DECISION GENEREUSE
COMPTANT SUR VOS CONSEILS ECLAIRES ELLE S EFFORCERA DE
RESERVER A VOS ILLUSTRES COLLEGUES UNE RECEPTION DIGNE DE
L'HONNEUR QUI LUI ECHOIT = LE BOURGEMESTRE BARON
JOS DE GRAMHEZ 14

A payer par _____
(Informez G si la dépense n'incombe pas au Département)

1619

Télégramme adressé par le bourgmestre de Spa au ministre des Affaires étrangères, le 27 avril 1920

Pays	Chefs de délégation	Lieu	Nombre
Allemagne	Konstantin Fehrenbach, Chancelier de l'Empire Dr. Walter Simons, Ministre des Affaires étrangères	Villa des Sorbiers, Villa d'Annette et Lubin	29
Belgique	Léon Delacroix, Premier ministre Paul Hymans, Ministre des Affaires étrangères	Nivezé Farm, Hôtel de l'Europe	22
France	Alexandre Millerand, Président du Conseil Maréchal Foch	Neubois, Haut-Neubois, Hôtel de Laeken	34
Grande-Bretagne	David Lloyd George, Premier ministre	Hôtel Britannique	71
Grèce	Elefthérios Venizélos, Premier ministre	Hôtel Britannique (annexe)	11
Italie	M. Sforza, Ministre des Affaires étrangères	Villa Heid de Pouhon, Hôtel Balmoral, Hôtel Golf	22
Japon	Vicomte Chinda Sutemi, Ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne	Villa Brighton, Hôtel de l'Europe	14
Pologne	Stanisław Patek, Ministre des Affaires étrangères Piltz	Hôtel Balmoral	22
Portugal	Dr Alfonso Costa	Hôtel de l'Europe	6
Roumanie	M. Titulesco	Hôtel de l'Europe	3
Serbie-Croatie-Slovénie	M. Trumbic	Hôtel d'Orléans	6
Tchéco-Slovaquie	M. Osusky	Villa Madeleine	5

Les délégations présentes à Spa du 5 au 16 juillet 1920

Les réunions qui se sont tenues à Spa étaient de trois types :

- des réunions plénières qui rassemblaient les délégations de tous les états, alliés et vaincus ;
- des réunions interalliées au cours desquelles les Alliés se concertaient entre les réunions plénières ;
- des réunions de commissions chargées respectivement réparations, de la capacité financière de l'Allemagne ainsi que des modalités de paiement, et, pour la troisième, des garanties et des sanctions éventuelles.

Nous présentons dans cet article un bref résumé des séances – principalement les séances plénières - avec comme objectif d'identifier les objets des discussions qui ont eu lieu à Spa. Nos sources principales sont les archives du Ministère belge des Affaires étrangères¹⁵ où se trouvent les procès-verbaux des séances et les documents diplomatiques français¹⁶.



Les négociateurs allemands : Fehrenbach, Geßler et Simons (Coll. privée)

¹⁵ Nous adressons nos remerciements à M. Didier Amaury qui a guidé nos recherches dans les fonds d'archives du Ministère des Affaires étrangères. Une copie d'époque des procès-verbaux des séances de la conférence diplomatique de Spa se trouve désormais au Musée de la Ville d'Eaux à Spa.

¹⁶ *Documents diplomatiques français*, Ministère des Affaires étrangères, 1921 – Annexes (10 janvier 1920 – 31 décembre 1921), Peter Lang, 2005, pp. 317-422.

1	Lundi 5 juillet 1920	11h-11h45	1 ^{ère} Plénière
2	Mardi 6	16h30 – 19h45	2 ^e Plénière
3	Mercredi 7	11h - 12h50	Réunion interalliée
4		15h30 - 18h30	3 ^e Plénière
5	Jeudi 8	11h – 11h20	Réunion interalliée
6		13h30	4 ^e Plénière
7		11h 30	Réunion des chefs de gouvernements alliés
8		15h30 – 19h	5 ^e Plénière
9	Vendredi 9	10h30 – 13h	6 ^e Plénière
10		16h30 – 19h	7 ^e Plénière
11	Samedi 10	10h30 – 11h	Réunion interalliée
12		11h30 -12h45	8 ^e Plénière
13		15h – 16h30	Réunion interalliée
14		16h30 – 19h30	9 ^e Plénière
15	Dimanche 11	18h – 19h	10 ^e Plénière
	Lundi 12	Pas de réunion	
16	Mardi 13	17h30 – 18h30	11 ^e Plénière
17	Mercredi 14	18h	Réunion interalliée
18	Jeudi 15	11h30 – 15h30	Réunion interalliée
19		16h – 17h	Réunion interalliée
20	Vendredi 16	17h – 21h10	12 ^e Plénière

Déroulement de la conférence de la Paix, du 5 au 16 juillet 1920

1^{ère} séance plénière, lundi 5 juillet 1920, de 11h à 11h45

La réunion d'ouverture est présidée par M. Delacroix, premier-ministre belge, en présence des délégations de Belgique, de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, du Japon et d'Allemagne. Un ordre du jour global est rapidement adopté. Les travaux porteront sur l'exécution des clauses navales et aériennes du Traité de Versailles, les réparations, la question du charbon et le jugement des coupables de violation des lois et coutumes de la guerre. Le chancelier Fehrenbach exprime la satisfaction pour l'Allemagne de pouvoir discuter de façon contradictoire avec les Alliés et assure ceux-ci de l'intention de l'Allemagne de remplir loyalement les obligations résultantes du Traité. Cette prise de parole du chef de la délégation allemande ne surprend pas lorsqu'on sait que, par le passé, l'usage voulait que les vainqueurs imposent leurs conditions aux vaincus. On verra que plusieurs des protagonistes de la conférence de Spa restent adeptes de cette position. Mais la conférence ne peut pas commencer. Quelques représentants importants sont absents. Sur proposition de Lloyd George, la conférence ajourne ses travaux jusque l'arrivée, prévue de lendemain, des ministres allemands des Affaires étrangères et de la Guerre.



Le groupe des négociateurs alliés : Lloyd George (Haut-forme) – Delacroix, comte Sforza, Millerand- X – Hymans (Coll. Privée)

2^e séance plénière, mardi 6 juillet 1920 à 16h30 à 19h45



Léon Delacroix (1867 – 1929)
Ill. extraite de Wikimedia Commons

NB : Les principaux intervenants lors des séances plénières sont les chefs des délégations, le Français M. Millerand, l'Anglais Lloyd George, l'Allemand Simons et le Belge Delacroix qui préside généralement. Le comte Sforza et le Vicomte Chinda, représentant respectivement l'Italie et le Japon, prennent peu la parole. Dans la suite, pour alléger le texte, nous mentionnerons seulement les absences de ces principaux négociateurs.

Les ministres allemands sont maintenant arrivés à Spa. La conférence peut réellement commencer. M. Gessler (All) explique que des troubles politiques et sociaux dus aux comités de soldats et d'ouvriers, au ravitaillement incertain et au manque de travail ont empêché l'Allemagne de satisfaire à ses obligations de démobilisation. Le gouvernement allemand ne refuse donc pas d'exécuter le Traité de Versailles mais il demande que les Alliés tiennent compte de cette situation et acceptent l'impossibilité de fixer un calendrier. Au nom des Alliés, Lloyd George regrette le retard des Allemands à détruire les armements visés par le Traité et demande que le chancelier allemand propose dès le lendemain un plan et un calendrier de désarmement. Le chancelier Fehrenbach insiste sur le péril communiste qui impose le maintien de forces armées suffisantes pour maintenir l'ordre et rappelle le principe *qu'à l'impossible nul n'est tenu* ; il explique que le gouvernement allemand exécutera d'autant mieux le Traité que la conférence de Spa lui donnera les moyens de maintenir l'ordre en Allemagne. Selon lui, l'application du Traité dépend donc aussi des Alliés. Le chancelier déclare sur l'honneur qu'il souhaite se présenter devant son dernier Juge en honnête homme. Il réaffirme vouloir exécuter le Traité et demande que les Alliés fassent confiance à sa parole.

Lloyd George est désappointé ; il regrette l'absence de plan et de calendrier du désarmement. Il propose des rencontres en face à face. La réunion est ajournée jusqu'au lendemain dans l'attente de précisions sur les modalités d'exécution du désarmement.

Les délégations alliées se réuniront durant la matinée du mercredi 7 juillet 1920 à La Fraineuse, sans les représentants allemands. A l'ordre du jour : la réponse aux observations de la délégation turque concernant leur participation à la Commission des Détroits et le soutien au gouvernement de Constantinople, l'ordre du jour des négociations qui doivent se tenir l'après-midi avec la délégation allemande (le charbon, les coupables et les réparations) et la liquidation du matériel de guerre suite à une note communiquée le 6 juillet par la Commission des Réparations.

3^e séance plénière, le mercredi 7 juillet de 15h30 à 18h30

Le Dr Simons, ministre allemand des Affaires étrangères, prend la parole en réponse à la demande d'un plan et d'un calendrier du désarmement, formulée la veille par Lloyd George. Il explique que le gouvernement allemand se trouve devant un triple dilemme :

Premier dilemme : Les Alliés éprouvent de la méfiance vis-à-vis de l'Allemagne parce qu'elle n'opère pas la réduction des effectifs militaires et des armements selon les clauses du Traité ; cette méfiance, le gouvernement allemand n'a pas encore pu la dissiper. D'un autre côté, la bourgeoisie allemande est animée des craintes les plus vives sur une possible insurrection du parti extrême-gauche, qui la prendrait pour cible ;

Deuxième dilemme : Pour livrer toutes les armes et notamment les fusils qui se trouvent encore en Allemagne, il faut avoir une force suffisante pour les reprendre aux ennemis politiques du gouvernement (les Communistes et les Indépendants), or le Traité impose aussi de réduire la force armée ;

Troisième dilemme : L'Allemagne craint une catastrophe économique ou au moins une forte crise à laquelle elle ne pourra échapper que si on trouve à Spa, de concert avec les Alliés les moyens de résoudre les clauses économiques. Or, le Traité exige que l'Allemagne se dessaisisse de la force nécessaire pour y parer avant de savoir s'il y aura un accord avec les Alliés sur l'exécution des clauses économiques. (Archives du M.A.E., PV de la séance du 07.07.1920)



Walter Simons (1861 – 1937)
(Coll. Bundesarchiv Bild 102-12279)

Le ministre allemand se dit prêt à assumer une crise parlementaire pour s'entendre avec les Alliés ; il espère qu'en retour ceux-ci faciliteront la tâche du gouvernement allemand, par exemple en permettant que les réparations aux pays lésés ne s'exécutent pas uniquement en billets de banque. Le général allemand von Seeckt présente alors un relevé des quantités d'armes présentes en Allemagne au moment de l'armistice en distinguant celles qui sont déjà livrées aux Alliés et celles restant à livrer. Selon les chiffres fournis, alors que le Traité autorise l'Allemagne à conserver 100.000 fusils, il en reste dix ou vingt fois plus. Et il en va de même pour les mitrailleuses : il en existerait 6.000 alors que le Traité en autorise 2.000. Lloyd George estime que les Alliés ne peuvent pas accepter cette situation et cela d'autant moins que rien n'a encore été dit sur la destruction des armements naval et

aéronautique. Il est convenu en fin de séance que la description chiffrée du processus de désarmement sera communiquée le lendemain par la délégation allemande.

En résumé, on assiste à une séance d'échauffement durant laquelle les allemands déclarent qu'il est impossible et contreproductif de respecter le Traité tout en prenant l'engagement de s'y conformer, pendant que les Alliés démontrent, chiffres à l'appui, quelques manquements graves des Allemands. On note que lors de cette séance, le ministre allemand des Affaires étrangères, se dit prêt à assumer une crise parlementaire dans son propre pays pour s'entendre avec les Alliés.

4^e séance plénière, le jeudi 8 juillet de 11h à 11h15

En fin de matinée, le rapport attendu est remis aux chefs de délégations. Le Maréchal Foch estime que des explications supplémentaires ne feraient qu'affaiblir la proposition initiale et, au terme d'une très courte séance, les délégations se retirent pour étudier le rapport et en délibérer.

5^e séance plénière, le jeudi 8 juillet 1920, de 15h30 à 22h30

Lloyd George entame la réunion en regrettant que les trois premiers jours la conférence se soient passés à discuter du désarmement alors qu'il reste bien d'autres points à traiter. Selon lui, le constat est clair : les clauses de Traité ne sont pas respectées, ni pour les armes à livrer, ni pour la diminution de l'effectif de l'armée. Le premier ministre anglais relève aussi de sérieuses différences entre les chiffres alliés et allemands et il estime que le gouvernement allemand n'a pas fait le nécessaire pour exécuter le Traité. Lloyd George propose néanmoins d'accorder un nouveau délai, à certaines conditions, et parce qu'un nouveau gouvernement allemand a été installé et s'est engagé à faire respecter le Traité. Une note est lue en séance que nous résumons comme suit :

A condition que l'Allemagne :

- a) Désarme immédiatement les gardes d'habitants et de sureté,*
- b) Exige la livraison immédiate des armes actuellement aux mains de la population, y compris en prenant des mesures législatives adéquates,*
- c) Abolisse le service militaire obligatoire,*
- d) Livre aux Alliés toutes les armes et le matériel militaire qui excèdent les quantités autorisées,*
- e) Applique les clauses navales et aéronautiques non exécutées.*

Les Alliés consentent :

- 1) *A reporter au 1^{er} janvier 1921 la réduction des effectifs de la Reichswehr à 100.000 hommes, dans le respect de l'organisation prévue par le Traité, et avec une réduction à 150.000 hommes au 1^{er} octobre 1920,*
- 2) *A autoriser l'Allemagne à conserver dans la zone neutre jusqu'au 1^{er} octobre 1920, un nombre de soldats (déterminé par la Commission Interalliée de contrôle), chargés de rassembler les armes,*
- 3) *A prendre les mesures nécessaires pour empêcher la contrebande des armes en provenance des territoires occupés et à destination d'autres parties de l'Allemagne.*

Si, avant le 1^{er} janvier 1921, les Commissions alliées de contrôle constatent que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutés (par exemple, l'exigence d'une réduction à 150.000 hommes au 1^{er} octobre), les Alliés occuperont la Ruhr, jusqu'au moment où toutes les conditions seront remplies. (Archives du M.A.E, PV de la séance du 08.07.1920).

A propos des deux premières conditions, le Dr Simons exprime le regret que les Alliés n'aient pas tenu compte des arguments des Allemands qui expliquaient que le désarmement des gardes d'habitants affaiblirait le gouvernement au moment où il a besoin de cette force pour désarmer les anarchistes. Selon le ministre allemand, il convient de désarmer d'abord les anarchistes sans quoi les populations paisibles ne se sépareront pas de leurs armes. A propos de la 3^e condition, le délégué allemand indique qu'un projet de loi allant dans ce sens a déjà été déposé au Reichstag ; il marque aussi son accord sur la quatrième condition et assure les Alliés du désir du gouvernement allemand d'exécuter loyalement le Traité, y compris pour la question de la remise des armes que l'ancien gouvernement avait négligée.

A propos des concessions des Alliés, le Dr Simons explique l'importance d'éviter que les troupes informées de leur démobilisation prochaine refusent de combattre contre des adversaires résolus qu'elles risquent de côtoyer sitôt rentrées dans leurs foyers. L'examen des clauses navales et aéronautiques (5^e condition) fait apparaître que la destruction des hangars pour avions se révèle compliquée parce que ces hangars peuvent être utiles au développement de l'aviation civile et aussi parce que la main d'œuvre manquerait, ce que Lloyd George conteste en s'appuyant sur les propos des Allemands eux-mêmes qui se plaignent d'un important chômage. De plus, la Commission des clauses aériennes du Traité de Paix, dans un rapport daté du 7 juillet, note qu'un grand nombre d'avions (55) et de moteurs (4.000) ont été cachés en Allemagne et constituent une importante et dangereuse réserve de guerre.

Les Alliés tentent d'obtenir un accord immédiat des Allemands sur leurs propositions mais ceux-ci refusent arguant qu'un contact avec Berlin est nécessaire. Les Allemands ont obtenu un délai supplémentaire pour désarmer mais la menace d'une occupation de la Ruhr est toujours bien présente. Cela mérite réflexion.

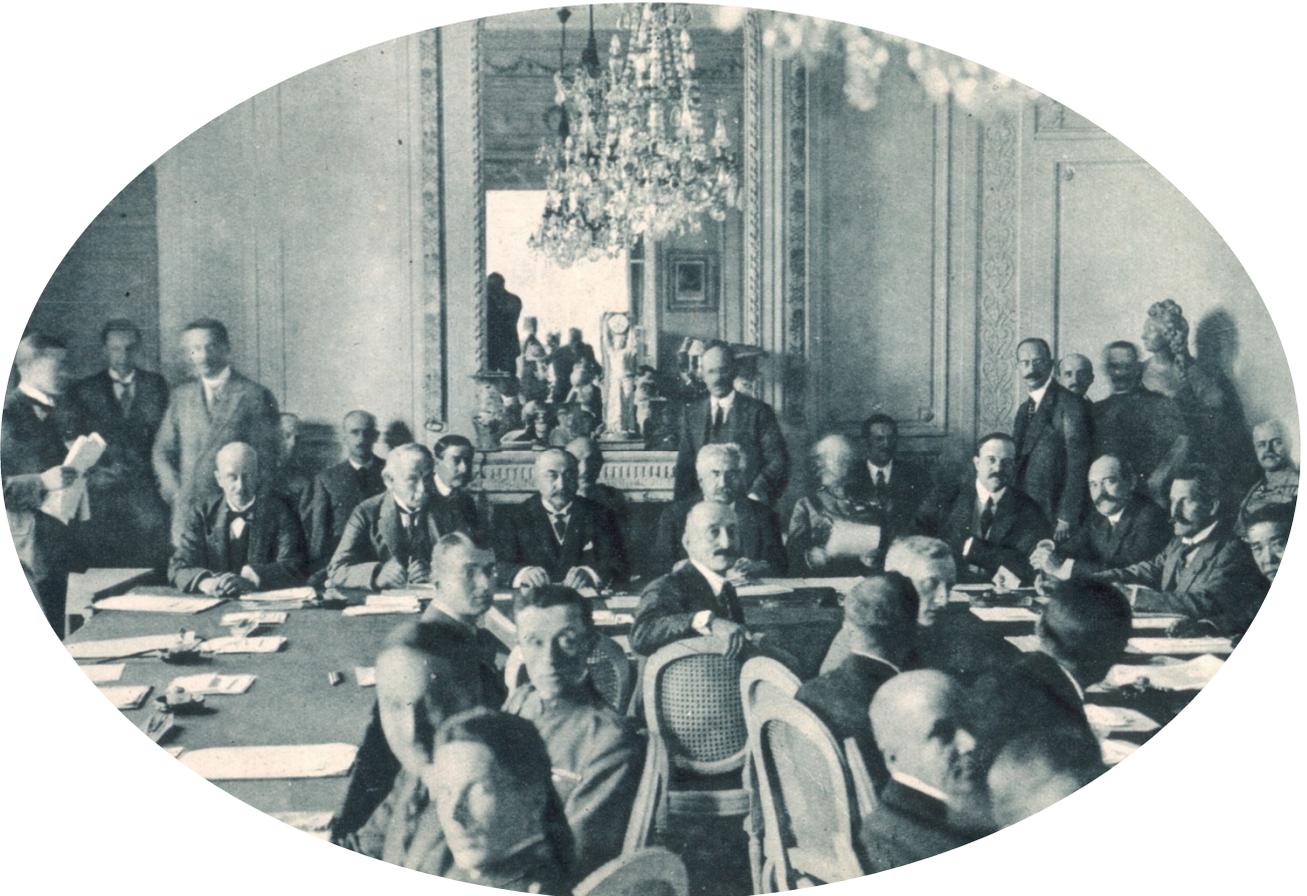
6^e séance plénière, le vendredi 9 juillet de 10h30 à 13h

La délégation allemande, qui a demandé la veille un délai de réflexion, est invitée par le président de séance à donner sa réponse. Le Dr Simons déclare que les représentants allemands sont en mesure de signer le protocole tel qu'il est soumis mais il souhaite préalablement s'expliquer sur les limites du mandat reçu de son gouvernement : les délégués sont autorisés à signer toute clause d'exécution du Traité de Versailles à condition qu'elle n'aggrave pas les conséquences de celui-ci au détriment de l'Allemagne. La menace d'occuper le bassin de la Ruhr, par exemple, constitue une contrainte supplémentaire qui doit nécessairement être approuvée par le Reichstag.

Après une suspension de séance, le Président fait remarquer que l'Allemagne a déjà accepté que les Alliés se réservent le droit de recourir à toute mesure militaire appropriée si les Allemands ne respectent pas leurs obligations et, surtout, qu'en réalité les Alliés informent l'Allemagne de leurs intentions et que l'Allemagne ne fait qu'en prendre acte

Le Dr Simons répond que le seul point de divergence est la menace d'occuper la Ruhr. Après une discussion sur la valeur de cet argument, le Président propose de passer à la question du charbon et de signer le protocole en fin de séance. M. Fehrenbach accepte mais le Dr Simons fait remarquer que l'ordre du jour prévoyait de traiter d'abord de la question des coupables d'exactions. En février 1920, les Alliés avaient remis une liste de 900 noms de coupables d'exactions qui avait finalement été réduite à 45 noms. Après enquête, vu l'imprécision sur les noms et sur les griefs et surtout l'absence de preuves, aucun n'avait été arrêté. Lloyd George déclare qu'il serait lamentable que l'Allemagne ne punisse pas des crimes alors qu'elle s'y est engagée. Il est finalement convenu que la question n'est pas mûre et que les travaux reprendront en plénière à 16h30 après une réunion de la Commission d'experts qui aura lieu à 15h.

Le président de séance a clarifié le contexte : les Alliés sont venus à Spa pour informer les Allemands de leurs obligations découlant du Traité de Versailles et entendre leurs difficultés à s'y conformer mais il appartient aux Allemands de prendre acte et de se soumettre. Si la conférence apparaît comme une négociation où les Allemands obtiennent la réduction de certaines contraintes et un allongement des délais de mise en œuvre, il n'en demeure pas moins vrai que, lorsque les négociateurs allemands deviennent insistants, les Alliés rappellent qu'ici les vainqueurs imposent leurs conditions aux vaincus.



Réunion plénière de la conférence de la Paix - « The Illustrated London News », 17 juillet 1920

7^e séance plénière, le vendredi 9 juillet de 16h30 à 19h

Le président annonce qu'un accord est intervenu au sein de la commission chargée de la question des coupables d'exactions. Il revient alors sur la question du charbon et donne la parole à M. Bergmann, membre de la délégation allemande, qui explique que de longues négociations ont eu lieu en Commission des réparations, et qu'un accord pourrait maintenant être conclu. Il reste cependant des difficultés, en particulier à propos de la situation en Haute-Silésie parce que le charbon de cette région est indispensable pour respecter les exigences des Alliés alors qu'il est nécessaire à d'autres usages.

Le quota de 2,1 millions de tonnes par mois n'a pas pu être respecté, en raison des crues du Rhin à la fin de l'hiver, des troubles politiques en Allemagne et de l'encombrement du réseau de chemin de fer belge. Mais en mai, 1.0 million de tonnes a été livrée et la production journalière est passée de 25.000 tonnes en février à 40.000 tonnes en mai. Le quota pourrait être atteint si la question de la Haute-Silésie était réglée.

M. Millerand rappelle que selon le Traité de Paix imposé à l'Allemagne, celle-ci devait fournir à la France 25 millions de tonnes, à la Belgique 8 millions de tonnes et à l'Italie 6 millions de tonnes, soit un total de 39 millions de tonnes. Mais ces obligations ont déjà été réduites à 29 millions de tonnes.

Le Président du Conseil français rappelle qu'entre le 1^{er} avril et le 10 juin, l'Allemagne a fourni 2,295 millions de tonnes alors que l'obligation portait sur 4,472 millions de tonnes, soit un résultat de 51,3%. En juin, la fourniture a diminué parce que les Alliés ont ordonné à la Haute-Silésie d'approvisionner directement la Pologne (10.000 T/j) et que l'Allemagne a utilisé ce prétexte pour réduire ses fournitures de manière disproportionnée et non convenue.

Une comparaison entre les fournitures en 1913 et en 1920 montre que l'Allemagne reçoit actuellement 103% des quantités reçues en 1913, alors que la Haute-Silésie en reçoit 67% et la Pologne 55%. L'Allemagne est donc privilégiée, ses arguments pour justifier la faible fourniture de charbon sont contestables et elle est loin de se trouver dans un cas de force majeure.

Ceci a pour conséquence que les hauts-fourneaux français travaillent actuellement entre 25 à 39% de leur production d'avant la guerre alors que les hauts-fourneaux allemands travaillent à 65% de la production d'avant-guerre. Millerand estime que l'Allemagne « crie misère » alors qu'elle n'exécute pas ses obligations et se trouve dans une position meilleure que celle de son créancier.

M. Millerand remet à la délégation allemande un protocole concernant la décision des Alliés à propos du charbon.

Le Dr. Simons répond qu'il va consulter sa délégation et qu'il réagira dès que possible. Le président de séance demande une réponse pour le lendemain matin et M. Millerand rappelle une fois de plus que c'est bien une décision qui est communiquée aux Allemands, ce qui n'exclut pas « *des observations sur des points de détail* ¹⁷ ». Il est convenu que la délégation allemande communiquera sa réponse le lendemain à 11h.

¹⁷ Documents diplomatiques français, 1921, Annexes, Peter Lang 2005, p. 378.

Remarquons le silence des Anglais sur la question du charbon qui touche évidemment les Français de plus près sans que cela ne constitue la seule explication. Au cours de la conférence, on constate à plusieurs reprises que la délégation française adopte plus que d'autres la posture du vainqueur qui exige réparation et prend assez peu en considération les difficultés exposées par les Allemands.

8^e séance plénière, le samedi 10 juillet de 11h30 à 13h

Le Dr Simons annonce que la délégation allemande va formuler des remarques concernant la note communiquée la veille à propos de la question du charbon. En premier lieu, il conteste le bienfondé de la menace de l'occupation de la Ruhr en l'absence de manquement volontaire de la part du Gouvernement allemand. Le précédent Gouvernement allemand n'a pas été mis en demeure par les Alliés et il n'a pas non plus admis les recommandations d'une quelconque commission pour s'écarter de la convention relative à la fourniture du charbon.

Le seul motif qui donnerait au gouvernement allemand le droit d'aller à l'encontre d'une convention concernant les livraisons de charbon, sans avoir l'approbation de l'autre partie, est le cas de force majeure¹⁸, dit le Dr Simons. Ce cas s'est produit lorsqu'il a été impossible d'approvisionner en charbon l'Allemagne méridionale mais cela ne constitue pas une raison suffisante pour réduire les livraisons de charbons aux Alliés.

L'Allemagne s'était aussi engagée à fournir régulièrement du charbon aux Pays-Bas et à la Suisse ; le Dr Simons marque son accord avec M. Millerand pour estimer que cela n'est pas admissible sans un accord préalable des Alliés. Lorsqu'il est entré en fonction, le Dr Simons s'est donc informé de ce consentement et il lui a été répondu que les Pays-Bas et la Suisse avaient averti les Alliés, si bien que le gouvernement allemand a pu croire que les Alliés approuvaient ces livraisons.

Simons reconnaît qu'il eut été préférable que l'Allemagne s'adresse directement aux Alliés, mais il ajoute aussitôt qu'il est impératif pour l'Allemagne d'exporter pour assurer l'alimentation de sa population car *la mort par la faim n'attend pas les décisions des bureaucraties des puissances alliées¹⁹*. Ici aussi, il estime donc que l'Allemagne peut *en quelque sorte* invoquer la force majeure.

¹⁸ *ibid*, p. 384.

¹⁹ Archives M.A.E. PV réunion du 10 juillet 1920, p.2

Pour ces raisons, Simons estime que le gouvernement allemand était en droit d'attendre que les Alliés discutent plutôt que d'imposer une punition contestable. Il ajoute que s'il s'agissait simplement d'imposer une décision, il était inutile de réunir un grand nombre d'experts

Lorsque Lloyd George objecte que des réunions d'experts sont prévues, le Dr Simon précise qu'il lui paraît important que les experts soient entendus sur des points précis et préalablement à la décision.

La question du charbon comporte des aspects de production et des aspects de répartition ; l'Allemagne aurait voulu que les quantités livrées soient liées à la production totale. L'Allemagne aurait aussi proposé que la question centrale du charbon soit traitée en même temps que celle de la reconstruction des régions dévastées et qu'un plan financier. Sur ce dernier point, le Dr Simons, s'exprimant en français²⁰, explique qu'il faudra payer les ouvriers et les industriels autrement qu'en monnaie qui se déprécie chaque jour, donc dans une monnaie internationale.

Invité à conclure, le Dr Simons demande si l'on s'entend bien sur la signification de la décision proposée. Les Alliés veulent-ils que la fourniture du charbon, ordonnée par la Commission des Réparations, ait une priorité absolue sur toutes les autres livraisons, y compris l'approvisionnement intérieur de l'Allemagne. Il ajoute que la réponse à cette question sera déterminante pour la suite des discussions et que si la réponse est affirmative, la décision sera inapplicable. Elle ne pourrait en effet être exécutée qu'avec la collaboration des exploitants mais aussi des mineurs, c'est pourquoi il demande qu'un représentant des exploitants et un représentant des mineurs puissent être entendus. Cette demande est acceptée.

La conférence entend alors M. Stinnes, représentant les exploitants des mines allemandes. Celui-ci explique que les mines du Nord et du Pas de Calais ont été détruites et qu'en Allemagne où l'on est loin d'atteindre 80% de la production d'avant-guerre. Il rappelle que, selon les accords, avant le 10 mai 1920 la France n'avait aucun droit d'exiger les livraisons de charbon et que les livraisons ont donc eu lieu parce que l'Allemagne estimait que la France y avait droit.

²⁰ Archives M.A.E. PV réunion du 10 juillet 1920, p.4

M. Stinnes estime qu'il est impossible d'atteindre la quantité de charbon exigée même si la production a déjà été augmentée, passant de 220.000 T/jour au printemps à 285.000 T/jour actuellement. La production est entravée par le manque de main d'œuvre. Aussi, le gouvernement a prévu un vaste plan de construction de logements dans la Ruhr et la prolongation des journées de travail qui passent de 6h à 8h10. Si malgré cela, les Alliés décident d'occuper la Ruhr, la crise économique européenne sera aggravée et des troubles apparaîtront. En conclusion, M. Stinnes estime que le problème du charbon se pose dans toute l'Europe, que la solution doit donc être globale et que plusieurs aspects de la décision des Alliés ne sont pas acceptables pour les employeurs.

M. Hue, représentant des mineurs allemands, prend ensuite la parole. Pour lui, la situation en Allemagne est décrite dans la presse internationale comme beaucoup plus satisfaisante qu'elle ne l'est réellement et la décision prise hier n'y apportera aucune amélioration. Son exécution paraît d'ailleurs pratiquement impossible. Malgré l'insuffisance de nourriture et des conditions sanitaires déplorables, les mineurs ont presté des heures supplémentaires pour augmenter les livraisons de charbon aux Alliés. Mais dans les discussions, il ne faut pas perdre de vue que l'augmentation de la production dépend essentiellement des ouvriers et que les menaces aboutiront à l'opposé du but poursuivi. M. Hue conclut en assurant que les mineurs allemands apporteront leur collaboration à la reconstruction non seulement de la France mais de l'Europe entière et il souhaite que les Alliés rendent cette collaboration possible.

On entend donc aussi bien les mineurs allemands que les exploitants de mines déclarer qu'il n'est pas possible de rencontrer les exigences des Alliés.

Réunion interalliée, le samedi 10 juillet de 16h à 16h30

Lloyd George semble avoir entendu les arguments des Allemands. Il déclare que si les Alliés ont intérêt à recevoir le plus de charbon possible, cette priorité n'est pas absolue et qu'on ne peut empêcher que l'industrie allemande soit elle aussi approvisionnée, et que l'on ne peut obtenir plus de charbon que si les mineurs consentent à prester des heures supplémentaires. Par conséquent, il propose qu'une réunion entre experts détermine les quantités qui peuvent être livrées à la France, à la Belgique et à l'Italie sans affaiblir l'industrie allemande.



*Lloyd George (1863 – 1945)
(Coll. privée)*

Mais les Français n'ont pas le même point de vue. M. Millerand estime que l'Allemagne peut fournir ce que les Alliés demandent et que le pire serait de reculer par rapport aux positions prises. Selon lui, les Allemands n'ont pas satisfait à leurs obligations et leur défaillance doit être sanctionnée avec précaution. Les Alliés doivent obtenir que le charbon dû soit livré, en priorité aux Alliés, et en respectant la répartition convenue entre pays. Il est décidé que M. Millerand parlera au nom des Alliés. C'est la position française qui sera adoptée lors d'une réunion avec la délégation allemande qui se tiendra quelques minutes plus tard.

9^e séance plénière, le samedi 10 juillet de 16h30 à 19h30

C'est donc au nom des Alliés que M. Millerand déclare à M. Simons que le gouvernement allemand a bien été informé en temps utile du plan de livraison du charbon et a même été appelé à faire entendre ses réclamations. Il remarque que, jusqu'à présent, les quantités fixées par le Traité n'ont jamais été exigées mais toujours réduites et que cela continuera, mais les quantités ainsi revues à la baisse n'ont pas été livrées par les Allemands.



*Alexandre Millerand (1859 – 1943)
(France Archives, Abecasis/Leemage)*

L'argument de la force majeure est-il fondé ? La menace de famine est une chose sérieuse mais elle ne contraignait pas l'Allemagne à vendre du charbon à des pays neutres. La Commission des réparations était en effet informée mais elle avait imposé comme condition que les quantités livrées à la Hollande soient prélevées sur la production destinée à l'Allemagne elle-même.

M. Millerand poursuit en constatant que M. Simons évoque un plan de livraison du charbon mais que ce plan n'a jamais été exposé. En conclusion, dit-il, l'Allemagne n'a pas fourni les quantités raisonnables fixées la Commission des Réparations parce qu'elle a livré du charbon à d'autres pays. Il s'agit d'un manquement volontaire qui autorise les Alliés à prendre les mesures prévues par

le Traité de Versailles « *pour parer à la défaillance constatée et maintenant reconnue par les délégués allemands eux-mêmes* »²¹. Les Alliés n'usent pas de ce droit sans donner à l'Allemagne la possibilité de discuter puisqu'ils acceptent la demande de M. Simons de clarifier la question de la priorité des livraisons aux Alliés. Mais pour les Alliés, il est évident que le programme de livraison établi devait être exécuté comme prévu, pour tous les bénéficiaires. Les Alliés se disent disposés à écouter les remarques des experts à ce propos. Pour terminer, M. Millerand dément toute volonté des Alliés de sanctionner l'Allemagne ; il estime, au contraire, *qu'une Allemagne ayant recouvré sa capacité de production est utile et même nécessaire à la vie générale de l'Europe et même du monde*²², mais que les Alliés ont la volonté ferme que l'Allemagne exécute ses obligations.

Après une courte interruption de séance, M. Simons déclare que le moment est solennel parce que pour la première fois des paroles généreuses sont échangées entre des hommes d'Etat dirigeant des pays jusqu'ici ennemis. Il revient sur son ignorance de la mise en demeure de l'Allemagne par la *Commission des réparations* et il prend l'engagement qu'un tel manquement ne se reproduira pas.

Le ministre allemand estime que, grâce aux délibérations des experts, les plans de répartition du charbon et, plus généralement des obligations de réparation de l'Allemagne, seront remis aux Alliés au plus tard le lundi 12 juillet en début de journée.

Lloyd George souhaite recevoir ces documents plus rapidement. M. Simons accepte de les transmettre dimanche soir moyennant l'aide des secrétariats des délégations alliées pour les traductions, puis il revient sur l'ensemble des prestations que l'Allemagne doit fournir pour respecter le Traité de Paix. La dette totale de l'Allemagne est, dit-il, incertaine ce qui empêche d'établir un budget mais on peut néanmoins estimer que sans l'aide des Alliés l'Allemagne ne pourra pas faire face à ses obligations. Pour surmonter ces difficultés, la production devrait être accrue mais les incertitudes sur le sort de certains territoires, sur l'évolution de la capacité de remboursement de l'Allemagne et sur la manière de valoriser les prestations en nature, constituent de sérieux obstacles. L'Allemagne voudrait pouvoir donner des garanties aux Alliés pour le paiement d'une somme globale et pour des annuités qui pourraient être ajustées selon l'évolution de l'économie. Ces garanties devraient s'appliquer aux paiements en espèces et aux prestations en nature, déjà partiellement réalisées et qui se chiffrent à plusieurs milliards de marks. M. Simons regrette que, malgré les aides allemandes, certaines populations sinistrées du Nord de la France renoncent à reconstruire et vont vivre ailleurs, laissant subsister des dévastations qui éveillent un sentiment de haine et de vengeance peu propice au retour à la paix.

²¹ *Documents diplomatiques français*, 1921, Annexes, Peter Lang 2005, p.399.

²² *Ibid* p. 400

Lloyd George insiste pour recevoir le plan des réparations avant dimanche soir. M. Simons répond qu'avec la collaboration de tous, il s'efforcera de tenir ce délai.

10^e séance plénière, le dimanche 11 juillet de 18h à 19h

NB : Lloyd George, indisposé est absent

M. Delacroix, président de séance, annonce que le rapport des experts concernant la question du charbon va être présenté et il invite la délégation allemande à communiquer les plans annoncés pour ce soir.

Le Dr Simons souhaite reporter sa déclaration jusqu'au moment où il aura pris connaissance du rapport des experts car il a appris que ceux-ci n'ont pas abouti à un résultat satisfaisant. Les plans élaborés par l'Allemagne seraient en effet basés sur l'hypothèse d'une stabilité de l'économie allemande, or les conclusions de la *Commission du Charbon* pourraient entraîner une détérioration de la situation économique et remettre en question les prévisions.

Le président insiste pour obtenir le dépôt du plan global des réparations dans lequel se trouve englobée la question du charbon.

M. Millerand se dit inquiet du changement d'attitude de la délégation allemande qui s'était engagée à déposer les plans sans que les conclusions de la Commission des experts en matière de charbon constituent un préalable ou une condition. M. Millerand donne alors lecture du rapport des experts qui, en résumé, ajoute au protocole du 9 juillet les obligations suivantes :

- l'Allemagne doit obtenir l'accord préalable de la *Commission des Réparations* avant toute réduction des livraisons de charbon,
- le gouvernement allemand doit rendre compte périodiquement à la *Commission des réparations* de l'exécution du programme de livraison du charbon,
- une concertation doit avoir lieu entre Allemands et Alliés sur l'amélioration de l'alimentation et du bien-être des mineurs afin d'augmenter la production.

Le Dr Simons remercie M. Millerand et il poursuit en expliquant qu'à son arrivée à la réunion, il avait appris de ses experts que les exigences de fourniture de charbon étaient 2,5 fois plus élevées que la quantité que l'industrie allemande estimait pouvoir produire, avec pour conséquence que l'approvisionnement de l'industrie allemande serait réduit d'un tiers.

Malgré une demande réitérée du président, le Dr Simons estime que les plans préparés ne sont plus adaptés à cette situation nouvelle, il demande à délibérer avec sa délégation.

Après une interruption de séance, le Dr Simons déclare qu'il est prêt à remettre les plans comme il s'y était engagé, sa délégation ayant compris que les conclusions des experts n'étaient pas définitives. Il ajoute, en réponse à une observation de M. Millerand, que le plan global de réparation est bien lié au plan charbon puisque la raison d'être de la conférence de Spa est précisément d'installer une concertation plutôt que de fixer les quantités de manière unilatérale.

Le Dr Simons insiste. Pour l'Allemagne, dit-il, il s'agit d'une question de vie ou de mort et les plans ont été élaborés en supposant qu'il y aurait une entente sur la question du charbon.

M. Millerand répond à l'interpellation du Dr Simons en rappelant que « l'honorable ministre des Affaires étrangères du Reich » a perdu de vue la déclaration de San Remo où les Alliés ont décidé d'organiser la conférence de Spa mais aussi de ne pas continuer à accepter plus longtemps les infractions au Traité de Versailles, en particulier à l'art. 233²³.

²³ Traité de Versailles, Article 233 : *Le montant desdits dommages, pour lesquels réparation est due par l'Allemagne, sera fixé par une commission interalliée qui prendra le titre de commission des réparations et sera constituée dans la forme et avec les pouvoirs indiqués ci-après et aux annexes II à VII ci-jointes. Cette commission étudiera les réclamations et donnera au Gouvernement allemand l'équitable faculté de se faire entendre. Les conclusions de cette commission, en ce qui concerne le montant des dommages déterminés ci-dessus, seront rédigées et notifiées au Gouvernement allemand le 1er mai 1921 au plus tard, comme représentant le total de ses obligations. La commission établira concurremment un état de paiements en prévoyant les époques et les modalités de l'acquittement par l'Allemagne de l'intégralité de sa dette dans une période de trente ans, à dater du 1er mai 1921. Au cas cependant où, au cours de ladite période, l'Allemagne manquerait à l'acquittement de sa dette, le règlement de tout solde restant impayé pourra être reporté aux années suivantes, à la volonté de la commission, ou pourra faire l'objet d'un traitement différent, dans telles conditions que détermineront les Gouvernements alliés et associés, agissant suivant la procédure prévue à la présente partie du présent traité.*

11^e séance plénière, le mardi 13 juillet, 17h30 à 18h30

Le président Delacroix sollicite la réponse attendue du Dr Simons. Celui répond en français *pour abréger le débat* en rappelant une fois de plus que l'Allemagne ne peut augmenter les livraisons de charbon sans la collaboration des mineurs et des industriels. Mais les mineurs de la Ruhr sont peu disposés à accroître leur production parce que le pain est de mauvaise qualité. Pour augmenter la production, il faut donc améliorer l'alimentation sans quoi les mineurs se révolteront. Le gouvernement allemand ne peut augmenter les normes de production sans leur accord qui s'exprime par des quotas journaliers. Les experts allemands proposent aujourd'hui 56.000 T/jour, soit une augmentation de 12.000 T/jour, quantité qui serait portée à 68.000 T/jour à partir du 1^{er} octobre 1921.

Avec les précautions diplomatiques d'usage, le Dr Simons suggère aussi la suppression du plébiscite en Haute-Silésie et l'administration des mines de cette région par l'Allemagne ce qui permettrait de contribuer à l'augmentation de la production.

Le président de séance déclare que la réponse du Dr. Simons le déçoit et crée une situation grave. En effet, le ministre allemand reconnaît que le charbon est dû aux Alliés mais il le nie aussitôt en proposant des quantités trop petites. Alors que les quantités demandées par les Alliés sont de minimum 2.000.000 T/mois, l'Allemagne propose 1.400.000 T/mois qui deviendraient 1.700.00 T/mois en 1921. Chaque partie va en délibérer.

Réunion interalliée, le mercredi 13 juillet à 18h

Les représentants anglais, belges, français, italiens et japonais se réunissent avec un seul point à l'ordre du jour : le prix du charbon. M. Millerand et Lloyd Georges ne s'accordent pas sur un prix à payer à l'Allemagne. Ils regrettent l'importante augmentation des prix en un an et les Anglais soupçonnent la France de faire un bénéfice inacceptable. Le président Delacroix propose deux prix : un prix modéré pour le charbon qui compense celui des mines françaises détruites et le prix du marché pour les autres livraisons. M. Millerand est chargé de mettre une proposition en forme et de la communiquer le lendemain à la commission des réparations. Les divergences entre Français et Anglais sont réelles ; ils sauvent la face en gagnant du temps.

Réunion interalliée, le jeudi 15 juillet à 11h30

Lloyd Georges explique que le moment est critique entre Alliés. Il ne souhaite pas abandonner la France mais il ne veut pas non plus occuper la Ruhr uniquement pour obtenir une diminution du prix du charbon demandée par les Français. Le président Delacroix exprime son inquiétude face au désaccord des Alliés face aux propositions allemandes.

Les Anglais ont accepté de payer le charbon allemand à un meilleur prix, les Français n'ont accepté que pour être agréable à l'Angleterre et dans la perspective d'une occupation de la Ruhr. Lloyd George estime que l'occupation de la Ruhr présente des risques trop importants. M. Delacroix propose un compromis que M. Millerand n'accepte que pour donner une chance d'aboutir à un consensus. Le comte Sforza, représentant l'Italie, exprime sa confiance dans la possibilité d'un compromis et demande la consultation des experts alliés.

Réunion interalliée, le jeudi 15 juillet de 16h à 17h

Les experts présentent leur analyse de la proposition allemande et du compromis des Alliés. La séance est levée à 17h puis Alexandre Millerand et Lloyd Georges rencontrent Walter Simons dans un parloir pour lui soumettre l'accord adopté entre Alliés. En résumé : une prime de 5 marks payés pour le triage du charbon, une commission pour la Haute-Silésie, une avance (en argent et en nature) pour les vivres destinés aux mineurs, une production de 2 millions T/mois à partir du 1^{er} août, et l'occupation de la Ruhr au 15 novembre si ces engagements ne sont pas tenus. W. Simons se déclare prêt à accepter sous réserve d'une consultation de ses collègues.

La proposition de compromis englobe tous les points soulevés par W. Simons et l'introduction de la prime pour le triage permet d'éviter de perdre la face en touchant aux prix. On est au cœur de la négociation.

12^e séance plénière, le vendredi 16 juillet, 16h30 à 21h10

Le président s'enquiert de l'accord de la délégation allemande sur le Protocole remis la veille. Le Dr Simons déclare que l'Allemagne ne peut l'accepter dans sa forme actuelle et il annonce quelques brèves modifications dont il remet le texte à chaque délégation ; il suggère aussi que, pour aller vite, le texte final soit préparé par un nombre restreint de membres de chaque délégation.

Le Dr Simons présente les propositions allemandes :

1. La quantité de 2 millions de tonnes de charbon à livrer par mois doit être considérée comme une moyenne qui subira inévitablement de fortes fluctuations, par exemple en raison des variations de niveau de l'eau et du brouillard sur le Rhin qui sont fréquentes en automne.
2. La prime mentionnée dans le protocole s'appliquera à toutes les livraisons, par voie de terre et par voie de mer.
3. Aussi longtemps que l'offre allemande du 16 juillet 1920 n'est pas confirmée, le point de départ de cette offre n'existe plus.
4. Le paiement supplémentaire offert afin d'améliorer l'alimentation et le bien-être des 900.000 mineurs ne suffit pas. Une dizaine de marks par mois ne permettra pas d'être efficace, il faut donc affecter à cet usage une grande partie de l'avance demandée aux Alliés. L'Allemagne prie donc les Alliés d'accorder à titre d'avance la différence entre le prix de vente du charbon en Allemagne et le prix de vente à l'étranger²⁴.
5. Le gouvernement allemand fait observer aux Alliés que, selon les experts, l'occupation de la Ruhr dont les Alliés menacent l'Allemagne rendrait impossible la livraison de 44.000 T/jour dès maintenant et de 56.000T/jour à partir du 1^{er} octobre. Mais le texte indiqué au n°7 du protocole serait acceptable.

²⁴ Le Dr Simons ne semble pas comprendre ou feint de ne pas comprendre que cette avance est la prime proposée dans le protocole.

Lloyd George questionne le Dr Simons sur les modifications proposées concernant la Haute-Silésie. Le Dr Simons répond qu'il s'agit seulement de faire reconnaître la possibilité pour les Allemands de récupérer une plus grande quantité de charbon de Haute-Silésie, la quantité étant laissée à l'appréciation de la commission ad hoc.

Après une interruption de séance de 35 minutes, le président donne lecture de la réponse des Alliés aux propositions de la délégation allemande.

Les Alliés marquent leur accord sur les aménagements formels du texte mais ils refusent l'augmentation de la prime d'amélioration de la condition des mineurs. Ils acceptent de majorer le prix intérieur de 5 marks-or mais pas de payer le prix maximum et d'ajouter encore 5 mark-or, soulignant que cette prime est déjà une modification du Traité en faveur de l'Allemagne et qu'il est impossible d'y ajouter une seconde faveur.

A propos de la Haute Silésie, les Alliés estiment que la demande de l'Allemagne est déjà rencontrée puisque la Commission de répartition du charbon de la Haute Silésie existe et est compétente pour traiter cette question.

Lloyd George rappelle que les Alliés ont intérêt comme l'Allemagne à ce que des quantités suffisantes de charbon soient livrées.

On en vient à l'avance visant à subvenir aux besoins alimentaires. La délégation allemande se préoccupe de la manière dont elle sera remboursée. Le président déclare que ce remboursement sera envisagé lors de la discussion de l'ensemble des questions liées aux réparations. Il n'est pas possible de déterminer actuellement comment cette avance sera remboursée alors que l'on ignore comment le compte de l'ensemble des réparations sera apuré. L'une dépend de l'autre et, en pratique, le Protocole ne doit pas être modifié.

Le Dr Simons se fait insistant, parlant des bénéfices immédiats de l'avance et du grand danger qu'elle représente pour l'avenir. Le président provoque les rires en lui répondant qu'un prêt est toujours un avantage lorsqu'on le reçoit et un inconvénient le jour il doit être remboursé.

Lloyd George déclare que l'emprunt que les Alliés accordent à l'Allemagne constitue une faveur car, dans la situation actuelle, elle pourrait difficilement trouver sur le marché un emprunt à des conditions aussi favorables.

Le Dr Simons rappelle que les Allemands n'ont pas obtenu ce que demandaient leurs experts, c'est-à-dire que tout le charbon livré soit payé et que la contrevalet soit utilisée à l'alimentation des mineurs, ce à quoi Lloyd George répond que les Alliés ont déjà été très loin en vue de leur donner satisfaction.

Le président rappelle que le Protocole est une communication que les Alliés font à la délégation allemande après l'avoir entendue, et qu'il n'implique donc aucune responsabilité de l'Allemagne quant à une éventuelle sanction.

Le Dr Simons demande, vu l'importance du point en discussion, que la délégation allemande puisse se retirer un instant pour délibérer. Après une interruption de 35 minutes, la délégation allemande accepte de signer le protocole avec une réserve concernant l'art 7. M. Millerand respecte le choix de la délégation allemande de signer avec une réserve mais rappelle que cette réserve n'influera en rien sur l'application éventuelle de cette clause puisqu'elle ne dépend que des Alliés qui, depuis le début ont manifesté la volonté ferme d'aider l'Allemagne à reprendre son activité économique tout en exécutant ses obligations et en respectant les clauses du Traité de Versailles.

Lloyd George présente autrement la signification du texte : en acceptant le Protocole tel quel la délégation allemande n'accepte pas l'occupation de la Ruhr mais prend acte de la déclaration des Alliés d'occuper la Ruhr à défaut d'exécution des engagements de l'Allemagne.

Le comte Sforza et le Vicomte Chinda approuvent les déclarations de MM. Lloyd, Millerand et Delacroix.

Le Dr Simons remercie le président pour l'esprit de conciliation dont il a fait preuve et qui a donné à l'Allemagne la possibilité de ne pas refuser de signer. Il assure les Alliés de l'accord de l'Allemagne d'exécuter le Traité de Paix avec énergie et dans toute la mesure du possible mais il revient à la charge en regrettant une fois de plus que les Alliés agitent à chaque instant la menace alors que l'Allemagne a prouvé, dit-il, qu'elle peut exécuter le Traité de Paix sans coercition et qu'il est donc inutile de porter atteinte à sa souveraineté en occupant une partie de son territoire.

Pour le Dr Simons, chaque fois que la menace d'occuper le Ruhr est brandie, l'opinion publique allemande s'agite de manière croissante et elle doit être prise en compte, ce qui constitue à ses yeux un des enjeux de cette menace.

Le président Delacroix propose alors de procéder à la signature du protocole final de la conférence de Spa et de renvoyer la suite du travail sur les réparations à une commission composée de deux délégués de chaque pays et qui se réunirait à Genève d'ici deux ou trois semaines²⁵.

Le président émet le vœu que les peuples représentés ici comprennent l'effort qui a été fait pour arriver à la réalisation d'une paix effective et il conclut en félicitant chacun du résultat obtenu.

Lloyd George, le plus ancien des ministres des grandes puissances, remercie le président Delacroix pour le tact avec lequel il a conduit les débats et pour le discernement dont il a fait preuve pour obtenir un accord auquel il a beaucoup contribué.

Conclusion

La conférence de la Paix peut être regardée sous plusieurs angles. Aujourd'hui, on en retient généralement qu'elle a échoué non seulement à soumettre l'Allemagne aux exigences des Alliés mais surtout à installer une paix durable. Les demandes inadaptées des Alliés et en particulier les exigences de la France, qui avait subi davantage de dommages matériels que les autres alliés, ont renforcé le nationalisme allemand au point d'être considérées comme une des origines de la deuxième guerre mondiale.

Chacun des participants à la conférence diplomatique de Spa apporte autour de la table une part de la réalité complexe de l'Europe de 1920 où s'entremêlent des changements de régimes politiques, plusieurs modifications de frontières, l'influence de la révolution russe de 1917 et le souhait d'une reprise de l'activité économique.

²⁵ A Spa, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et le Portugal ont aussi conclu un accord sur quelques questions relatives à l'application des traités. L'art.1 de cette convention concerne la répartition des réparations versées par l'Allemagne :

En conformité de l'art. 237 du traité de paix de Versailles, les sommes reçues de l'Allemagne à titre de réparation, seront réparties suivant les proportions ci-après :

<i>Empire britannique</i>	<i>22%</i>
<i>France</i>	<i>52%</i>
<i>Italie</i>	<i>10%</i>
<i>Japon</i>	<i>0,75%</i>
<i>Belgique</i>	<i>8%</i>
<i>Portugal</i>	<i>0,75%</i>

6,5% sera réservé à la Grèce, à la Roumanie et à l'Etat serbe-croate-slovène, ainsi qu'aux puissances non signataires du présent arrangement, admises au bénéfice des réparations.

Les interventions des principaux protagonistes révèlent aussi deux conceptions du processus de paix qui s'affrontent. D'un côté, une représentation traditionnelle d'un processus de sortie de guerre, sous-tendue par des objectifs de revanche, dans laquelle les vainqueurs imposent leurs conditions aux vaincus et tentent d'obtenir une compensation maximale des préjudices et la punition des vaincus. C'est la conception des Français et dans une moindre mesure celle des Anglais.

De l'autre côté, une vision progressiste, inspirée des principes énoncés en janvier 1918 par le président des Etats-Unis Woodrow Wilson, qui vise la création d'un nouvel ordre politique mondial favorisant le développement de tous les peuples, y compris les vaincus, avec le projet de créer à terme la *Société des Nations*. Cette perspective n'était pas majoritaire parmi les Alliés mais elle constituait – paradoxalement – la ligne directrice de l'argumentation du Dr. Walter Simons, l'homme influent de la délégation allemande. Pour W. Wilson comme pour W. Simons, les réparations doivent être supportables, négociées et finalisées par des objectifs de développement de tous les peuples.

Plusieurs moments de la conférence diplomatique de Spa sont de véritables pages d'anthologie de la négociation et de l'argumentation, par exemple lorsque l'Allemand Walter Simons s'immerge dans les situations complexes et rend véritablement présente, par son talent, la difficile réalité des travailleurs et des familles qui continuent à vivre en Allemagne.

Lorsque le Président Millerand et le Premier Ministre Lloyd George estiment que Walter Simons présente des demandes excessives ou pousse trop loin l'argumentation, ils lui rappellent fermement que les vainqueurs ont fixé les règles, censées conduire de l'Armistice vers la Paix, et qu'ils sont disposés à écouter les Allemands, sans plus. Comment réagit alors Walter Simons ? Il continue, simplement, avec courtoisie et diplomatie. Il continue à négocier.

Pour terminer, évoquons un absent à la conférence diplomatique de Spa : le Président des Etats-Unis, Woodrow Wilson. Le 8 janvier 1918, le Président Wilson avait adressé au Congrès des Etats-Unis un message, connu sous le nom de discours des 14 points, dans lequel il réclamait, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la création d'une Société des Nations²⁶. Il avait participé à l'inauguration de la conférence de la Paix, le 18 janvier 1919, et le discours des 14 points avait servi de base à la rédaction du Traité de Versailles. L'absence du Président Wilson à Spa est la conséquence du refus du Sénat des Etats-Unis de ratifier le Traité de Versailles, malgré l'engagement personnel du Président auprès de ses concitoyens.

²⁶ Les autres points sont : la fin de la diplomatie secrète ; la liberté de navigation et de circulation ; la libéralisation du commerce ; la réduction des armements ; le règlement des rivalités coloniales ; l'évacuation de la Russie ; l'évacuation de l'est de la Belgique ; l'évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro ; la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France ; la rectification des frontières italiennes ; l'autonomie des peuples non allemands d'Autriche-Hongrie ; l'autonomie des peuples non turcs de l'Empire ottoman ; la refondation d'une Pologne indépendante avec accès à la mer et la création d'une Société des nations.

En regardant aujourd'hui le château de La Fraineuse²⁷, où se tenaient les réunions de la conférence diplomatique de Spa, on peut s'interroger sur les conséquences des négociations qui s'y sont tenues en juillet 1920. Les décisions prises à Spa sont actées dans le Protocole du 16 juillet 1920 (Voir annexe 2) On constate que la décision d'occuper la Ruhr n'a pas été prise à Spa. Certes, la France a souvent agité cette menace mais les Français ont été sensibles aux arguments de Walter Simons et à la modération de Lloyd George. C'est en 1923 seulement que les soldats belges et français se sont installés dans la Ruhr dans le but d'obtenir que l'Allemagne exécute intégralement les obligations résultant du Traité de Versailles.

Luc Peeters



Le château de La Fraineuse en 2018 (Photographie Luc Peeters)

Ouvrages et documents consultés :

- *Documents diplomatiques français, 1920, Tome II, 19 mai-23 septembre*, Paris, Imprimerie nationale, 1999, pp. 317-422
- *Documents diplomatiques français, 1921, 10 janvier 1920 – 31 décembre 1921, Annexes*, P.I.E., Peter Lang, 2005.
- La conférence de la Paix et les Traités, 1919-1920, chapitre XV in *Impérialisme et équilibre*, Charles Terlinden, Bruxelles, Larcier, 1952,
- De Boulogne à Spa, chap. VI, §IV, pp. 281-305 in *De Paris à Spa. La bataille diplomatique pour la paix française* (février 1919-octobre 1920), Jacques Bardoux, Librairie Félix Alcan, 1921.
- *Faire la paix sans l'ennemi ? L'exemple de la conférence de la Paix de 1919*. Vincent Laniol, Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, 2015/2 (n° 42), CAIRN.info.
- La conférence de Spa. Les trente communiqués officiels de la conférence. Réimpression du n°25 du 25 juillet 1920 de L'Europe Nouvelle. Gallica, Bibliothèque nationale de France.
- La conférence de la Paix à Spa (1920), H.Henry-Jaspar, in *Histoire et Archéologie Spadoise*, n° 94, janvier 1998, pp. 75-78.
- *Spa et la fin de la première guerre*, Michel Bedeur, in *Histoire et Archéologie Spadoise*, n°96, décembre 1998, pp.151-164
- *Papers relating to the Foreign Relations of the United States, 1920, Volume II*, United States Government Printing Office, Washington, 1936
- Archives du Ministère des Affaires étrangères

²⁷ Depuis 1970, le château de La Fraineuse abrite un Centre sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Annexe 1 : copie du protocole présenté aux négociateurs le 9 juillet 1920 à Spa

- 6 -

ANNEXE I.

A condition que l'Allemagne :

- a) procède immédiatement au désarmement des Einwohnerwehren et de la Sicherheitspolizei;
- b) publie une proclamation exigeant la livraison immédiate de toutes les armes qui sont aux mains de la population civile et prévoyant, en cas de contravention, des pénalités efficaces. Au cas où les pouvoirs que le Gouvernement tient de la loi seraient à cet effet insuffisants, des mesures législatives devront être prises sans délai, renforçant dans ce domaine les attributions du pouvoir exécutif;
- c) prenne et mette immédiatement à exécution toute la série des mesures nécessaires pour abolir le service militaire obligatoire et pour organiser l'armée sur la base du service militaire à long terme, ainsi qu'il est prévu dans le Traité;
- d) livre aux Alliés aux fins de destruction et aide les Alliés à détruire toutes les armes ainsi que le matériel militaire qu'elle détient et qui sont en excédent sur les quantités autorisées par le Traité;
- e) assure l'application des clauses navales du Traité, ainsi que des clauses concernant l'aéronautique, qui n'ont pas encore été exécutées :

Les Alliés consentent :

- 1°) à prolonger jusqu'au 1^{er} octobre la période prévue pour la diminution des effectifs de la Reichswehr; à cette date l'armée devra être réduite au chiffre de 150.000 hommes comprenant au maximum 10 brigades de Reichswehr. Les Alliés consentent également un autre délai expirant le 1^{er} janvier 1921, date à laquelle devra être achevée la réduction des effectifs à 100.000 hommes avec la composition et l'organisation exactes prévues par le Traité;
- 2°) à autoriser le Gouvernement allemand à conserver dans la zone neutre jusqu'au 1^{er} octobre, pour participer au rassemblement des armes, les effectifs dont le chiffre sera porté à sa connaissance par la Commission militaire interalliée de contrôle;
- 3°) à prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher la contrebande des armes en provenance des territoires occupés et à destination des autres parties de l'Allemagne.

Si, à n'importe quelle date avant le 1^{er} janvier 1921 les Commissions alliées de contrôle en Allemagne constatent que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutés;

Par exemple :

si, à la date du 1^{er} septembre les mesures gouvernementales et législatives prévues n'ont pas été prises et n'ont pas reçu la plus large publicité - et si la destruction et la livraison du matériel ne se poursuivent pas normalement, si, le 1^{er} octobre, l'armée allemande n'a pas été réduite au chiffre de 150.000 hommes comprenant au maximum 10 brigades de Reichswehr,

Les Alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la région de la Ruhr ou toute autre, et ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions du présent arrangement auront été intégralement remplies.

Spa, 8 juillet 1920.

PROTCOLE DE LA CONFERENCE DE SPA
DU 16 JUILLET 1920.

La Conférence, composée des représentants de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et de l'Allemagne, réunie à Spa, sous la présidence de M. DELACROIX, Président du Conseil des Ministres du Royaume de Belgique, a d'un commun accord et en vue de faciliter l'exécution du Traité de Paix de Versailles relativement aux livraisons de charbon par l'Allemagne aux Alliés, décidé ce qui suit :

1. Le Gouvernement allemand s'engage à partir du 1er août 1920, et pour les six mois à venir, à mettre chaque mois à la disposition des alliés deux millions de tonnes de charbon, quantité approuvée par la Commission des Réparations.

2. Les Gouvernements alliés porteront au compte des réparations la contrevaieur de ce charbon venant par voie de fer ou par eau, évaluée au prix intérieur allemand conformément au paragraphe VI, lettre a, de l'annexe V, de la Partie VIII du Traité de Versailles. En outre, comme contre-partie de la faculté reconnue aux Alliés de se faire livrer des charbons classés et qualifiés, une prime de 5 Marks or par tonne payable en espèces par la partie prenante sera affectée à l'acquisition de denrées alimentaires pour les mineurs allemands.

3. Pendant la durée des livraisons de charbon ci-dessus, les dispositions prévues par les paragraphes II, III et IV du projet de Protocole du 11 juillet 1920 relativement au contrôle, seront mises immédiatement en vigueur dans la forme modifiée conformément au texte de l'Annexe ci-jointe.

./.

2.-

4. Il sera conclu sans délai entre les Alliés un accord sur la répartition de la production de charbon de Haute-Silésie par une Commission auprès de laquelle l'Allemagne sera représentée. Cet accord sera soumis à l'approbation de la Commission des Réparations.

5. Il sera réuni sans délai à Essen une Commission où les Allemands seront représentés. Son objet sera de rechercher par quels moyens peuvent être améliorées les conditions de vie des mineurs au point de vue de la nourriture et de l'habillement et en vue d'une meilleure exploitation des mines.

6. Les Gouvernements alliés se déclarent prêts à consentir à l'Allemagne, pendant la période de 6 mois envisagée ci-dessus, une avance dont le montant sera égal à la différence entre le prix payé en exécution du paragraphe II ci-dessus et le prix f.o.b. d'exportation du charbon allemand dans les ports allemands, ou le prix d'exportation anglais f.c.b. dans les ports anglais, et dans tous les cas le plus bas de ces prix, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe VI de l'annexe V de la Partie VIII du Traité de Versailles.

Ces avances seront faites en conformité des articles 235 et 251 du Traité de Versailles, lesdites avances jouiront d'une priorité absolue sur toutes autres créances aux Alliés vis-à-vis de l'Allemagne. Les avances seront faites à la fin de chaque mois suivant le nombre de tonnes livrées et le prix moyen f.c.b. du charbon pendant cette période. Des avances seront faites en compte par les Alliés, dès la fin du premier mois, sans attendre les chiffres exacts.

7. Si à la date du 15 novembre 1920, il était constaté que le total des livraisons d'août, septembre et octobre 1920 n'a pas atteint 6 millions de tonnes, les Alliés procéderaient à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, région de la Ruhr ou toute autre.

A N N E X E .

1. Une délégation permanente de la Commission des Réparations sera installée à Berlin. Elle aura pour mission de s'assurer par les moyens suivants que les livraisons de charbons prévues à l'Arrangement du 15 juillet 1920 soient effectuées.

Les programmes de répartition générale de la production, avec détails de provenances et de qualités, d'une part, et les ordres destinés à assurer les livraisons aux Puissances alliées, d'autres part, seront établis par les Autorités allemandes compétentes et soumis par elles au visa de ladite Délégation dans un délai convenable avant leur transmission aux organismes d'exécution.

2. Aucune modification dans lesdits programmes qui serait susceptible d'entraîner une réduction dans les livraisons aux Alliés, ne pourra entrer en vigueur sans le visa préalable de la Délégation de la Commission des Réparations à Berlin.

3. La Commission des Réparations, à qui le Gouvernement allemand devra périodiquement rendre compte de l'exécution par les Autorités compétentes des ordres donnés pour les livraisons aux Alliés, signalera aux Puissances intéressées, toute infraction aux principes ci-dessus adoptés.

Spa, le 16 juillet 1920.

(s.) Léon DELACROIX.

HYMANS.

D. LLOYD GEORGE.

A. MILLERAND.

C. SFORZA.

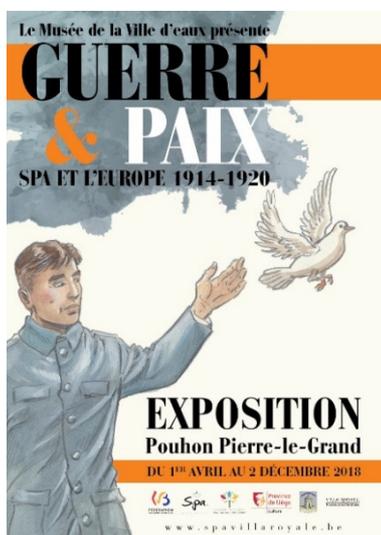
S. CHINDA.

C. FERRENBACH (sous réserve de
SIMONS { l'art. VII.

Le Secrétaire Général de la
Conférence de Spa (s.) ROLIN-JACQUEMYS.

Expositions

« Guerre & Paix. Spa et l'Europe. 1914-1920 »
Pouhon Pierre-le-Grand,
jusqu'au 2 décembre.



« Spa et les bulles de Carin »
Musée de la Ville d'eaux,
jusqu'au 11 novembre



*
* *

Bientôt en vente



Spa Ville-écrin des Jolités - Treasure trove of Jolités
par Lydwine de Moerloose

Outre ses eaux mondialement célèbres, la ville de Spa recèle bien d'autres richesses méconnues. Les Jolités sont les dignes représentantes d'un travail de tabletterie et de décors peints ou incrustés des plus raffinés, développé grâce la dynamique industrie d'art du « Bois de Spa ». Guidés par Lydwine de Moerloose, historienne de l'art, attardez-vous dans les recoins vernis et admirez les détails dessinés à l'encre de Chine ou à la gouache. Découvrez la diversité de ce petit mobilier à part entière qui trouve ses racines dès le milieu du XVII^e siècle, s'intègre et évolue avec l'Histoire, grande et petite, de la ville, mais également du monde moderne avec ses collectionneurs et ses artistes qui lui ouvrent des sentiers inédits pour les décennies à venir.

Caractéristiques de l'ouvrage :

ISBN : 9782930451282

Couverture : cartonnée

Illustrations : couleur

Dimensions : 240 mm x 300 mm

Pages : 192 pages

Prix : 39,50 €

Edition bilingue : FR - EN

PRISME
EDITIONS

Spa, les pieds dans l'eau



*Le déversoir du lac de Warfaaz
(Capture écran Facebook)*



*La rue du Marche face
à l'Office du Tourisme
(Photographie A. Toussaint)*



*La place royale devant les Bains
(Photographie P. Mathy)*

Le vendredi 1^{er} juin dernier, dès l'aube, des orages spectaculaires déversèrent des pluies torrentielles sur Spa. Le Wayai, déjà gonflé par les pluies abondantes de la nuit et des jours précédents, sortit « de ses gonds », c'est-à-dire des pertuis voûtés qui sillonnent le sous-sol du centre-ville, en faisant sauter les taques d'égout, dont celle qui se trouve à côté de la rotonde du pouhon Pierre-le-Grand (Office du Tourisme) et qui avait été placée à l'aide d'une grue. C'est dire la force des éléments...

D'après un avis autorisé²⁸ « le territoire communal récolte en moyenne, chaque année, au moins 40 millions de m³ d'eau, ce qui correspond à une fois et demie la capacité de retenue du barrage de la Gileppe. (...) Cette forte pluviosité résulte surtout des précipitations de relief, liées à l'altitude du Massif ardennais ».

La ville de Spa, fort encaissée, reçoit l'eau du plateau de Malchamps, par le biais du Wayai, de ses affluents, du Soyeuru, du ruisseau d'Orléans et enfin de la Picherotte, qui le rejoint peu avant le Pouhon Pierre-le-Grand, sous le pâté de maisons des « Arcades ». Plus en aval, le ruisseau de Barisart (ou du Vieux-Spa) rejoint le Wayai à l'entrée du parc de Sept-Heures, sous le pavillon des Petits Jeux. Pour des raisons urbanistiques et hygiéniques, ces ruisseaux ont été couverts par tronçons de 1817 (place Royale, suite à l'incendie de 1807) à 1899 (du temple anglican à l'arrière de l'ancienne école du Sacré-Cœur, rue Rogier).

²⁸ Francis CERFONTAINE, *La commune de Spa. Monographie géographique*, t. II, 2000, p.78

Le régime des cours d'eau spadois est torrentiel²⁹ : des crues violentes, brèves, parfois imprévisibles, accompagnent les périodes de fortes pluies ou de fonte des neiges. Notons encore que, d'après des observations météorologiques locales, les crues sont souvent observées en juillet, novembre et décembre.³⁰

L'auteur anonyme des *Amusemens* fait cette description³¹ : « Un de ces orages si fréquens dans ces Païs se Montagnes (...). Je ne me fouviens pas d'avoir jamais entendu de tonnerre plus affreux que ce jour-là. L'air paroiffoit tout en feu, par les éclairs qui se suffédoient sans intervalle ; & le bruit du tonnerre, multiplié par les divers échos des Montagnes voisines, formoit un mugiffement continu, qui n'avoit rien que d'effrayant. La pluie qui s'y joignit, forma en moins d'une heure un torrent qui traversa le Bourg avec une rapidité étonnante ».

Il n'est donc guère étonnant qu'ainsi configurée, la ville d'eaux ait eu à subir des inondations à de nombreuses reprises. Dans son article *Les dates néfastes de notre histoire*³², Albin Body a fait le relevé des événements douloureux subis par la localité et ses habitants au cours des siècles passés : grandes épidémies, incendies, pillages, tremblements de terre, épizooties, « inclémence des saisons » et, bien entendu, inondations. En voici quelques exemples :

Août 1631, « Inondation extraordinaire ; des maisons du Marché furent renversées »

26 août 1674, « A la suite d'une averse extraordinaire, les ruisseaux de Spa inondèrent presque toute la vallée : un chronogramme gravé sur l'ancien monument du Pouhon rappelait qu'à cette date l'eau s'était élevée jusqu'à 5 pieds³³ au-dessus du niveau de la Place du Marché. « Un manuscrit rapporte que 3 personnes furent noyées, tant la crue était subite, et qu'un certain Mathieu Coquelet, surpris par le débordement dans sa grange, ne trouva d'autre moyen pour échapper, que de se suspendre à une balance où il resta attaché pendant 2 heures. »

On trouve dans les *Amusemens des eaux de Spa* la retranscription dudit chronogramme :

P O S T R I D I E M A R C I A Q V A A P P V L I T V S Q V E³⁴
 1 + 500 + 1 1000 + 100 + 1 5 5 + 50 + 1 5 + 5

²⁹ Idem, p.12

³⁰ Georges-Emile JACOB, *Rues et promenades de Spa*, p.430

³¹ *Amusemens des eaux de Spa*, 1735, t. I, p. 180

³² In Spa, *Histoire et bibliographie*, t. II, pp. 153 à 186

³³ Environ 1,5 mètre

³⁴ C'est-à-dire : « En 1674, l'eau monta jusqu'à cet endroit, le lendemain de la Fête de St Marc » in *Amusemens des Eaux de Spa*, 1735, t. I, p. 233.

Nuit de Noël 1675, « tempête furieuse qui causa de graves dégâts dans tout le marquisat. Cette tempête était accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre effrayants. »

1720 où « les eaux entraînent jusqu'à des quartiers de roches qui firent s'écrouler plusieurs maisons (...) et démolirent entièrement la digue élevée en aval de Spa, au pied de Spaloumont, et qui servait à retenir les eaux pour faire mouvoir le moulin à l'huile [sic]. La rivière se creusa un nouveau lit plus profond et ensabla toutes les prairies de Sept-Heures et du Fourneau ».



*Vue de la prairie de Sept Heures avec en avant plan son moulin à huile par M. Xhrouet
(Coll. du Musée de la Ville d'eaux)*

23 août et le 30 décembre 1763, « la rivière déborda et inonda les rues principales de Spa »

13 octobre 1764 « vit se renouveler pareil événement »

22 août 1782, « vers 2 heures de l'après-midi, à la suite d'un affreux ouragan, les eaux débordées traversèrent tout le bourg, où elles montèrent à la hauteur de six pieds, notamment dans la rue Gravioule (Rue Royale). Le vieux pont et tous ceux qui étaient sur la rivière furent emportés. Presque toute la boutique d'un libraire fut entraînée : tables, chaises, commodes descendirent la rue Gravioule. Un cheval et plusieurs brebis y furent entraînés. Les dégâts furent estimés à 200 mille florins, soit 250 mille francs³⁵. On fit des souscriptions et les dons recueillis s'élevèrent à 3.000 florins. »

³⁵ Plus d'un million d'euros

« Spa possédait alors un dépôt de porcelaines de la fameuse manufacture royale de Saxe ; ce dépôt était dans la maison enseignée Le Cavalier, place du Marché, qui fut envahie par les eaux. (...) Le sieur Koehler, tenant ce magasin, fit une déclaration devant notaire pour constater la perte matérielle ».

En mars 1783 rebelote ! « On vit des montagnes de glace s'élever sur les bords [des rivières], qui à la fonte des neiges obstruèrent les canaux des moulins, des forges, des usines et engorgeaient les arches des ponts, forçant les eaux à se répandre sur les lieux voisins. (...) ce qui ferma tous les passages, arrêta toutes les relations du commerce et laissa un grand nombre d'artisans sans travail et sans pain. »

Le 4 juillet 1788. « Dès le matin, de noirs nuages s'accumulèrent au dessus du bourg et des fagnes, puis crevèrent. Les torrents gonflèrent et sortirent de leur lit, inondant toute la partie basse de Spa. L'on vit des animaux noyés flotter sur la rivière qui charriait des arbres, des fourrages et jusque des meubles. Cette inondation fut plus grave que celle de 1782. L'eau traversa les pièces des maisons du Louvre et du Roi d'Angleterre. »

21 juillet 1804. On trouve dans la Gazette de Liège la relation détaillée d'un violent orage sur Spa. « Au plus fort de l'orage, des personnes étrangères se trouvaient dans la salle attenante à la source du Pouhon. Retenues là par la pluie, elles virent bientôt l'eau envahir la pièce. Il était trop tard pour fuir. Elles durent se hisser sur l'appui des fenêtres et, brisant du poing les vitres, elles se maintinrent aux croisillons. Même dans cette position, elles n'échappèrent pas aux atteintes de l'eau qui leur monta jusqu'au dessus des genoux. »

Le 2 août 1808. « Vers 7 heures du soir, il y eut un orage mêlé de grêlons tels que toutes les vitres des maisons furent brisées. La campagne fut complètement ravagée. On y ramassait, avec des paniers, les oiseaux tués par ces grêlons dont quelques-uns pesaient jusqu'à 3 onces³⁶. »

1809. « Le 8 septembre commença un vrai déluge qui dura encore le 10. Les eaux passèrent cinq fois sur la place du Pouhon, tellement que la majeure partie des habitants manquèrent la messe du dimanche à cause de l'impossibilité, pour les habitants du bas de Spa, d'arriver à l'église. »

Le 9 juillet 1829. « Un orage subit fondit sur la ville et sur les hauteurs des fagnes. Celles-ci déversèrent des torrents d'eaux dans les vallées de la Picherotte et d'Orléans. Les promenades tracées dans cette dernière furent dévastées et sillonnées de profondes ravines. Le pont jeté sur le ruisseau qui traverse l'avenue de la Sauvenière à la Géronstère s'écroula et les débris en furent entraînés jusqu'à la ville. A 10

³⁶ Presque 100 grammes

heures du matin, les eaux passaient sur la place du Marché. Le ruisseau derrière le Waux-Hall était d'une grosseur effroyable. »

Le 29 novembre 1836, « Il y eut un violent ouragan qui renversa la croix de la grande tour de l'église de Spa. Elle avait 2 pieds de long et pesait 400 livres (...) elle est tombée sur le toit de l'église, puis, en morceaux, dans le jardin du curé. »

Le 5 août 1857. « Vers 4 heures de relevée, une grêle épouvantable, qui ne dura que quelques minutes, tomba sur Spa. Les grêlons, gros comme des noix et dont beaucoup avaient le volume d'un œuf de poule, brisèrent toutes les vitres de la ville et même les ardoises. Nombre de toitures, en effet, étaient comme percées à jour. Les promenades, les jardins, les avenues étaient jonchés de branchages, de feuilles, à plus d'un pied. Des pâtres, surpris en pleine campagne, eurent des ecchymoses dans la figure et de contusions sur la tête. »



*Vue de la vallée de Warfaaz avant le lac,
« Tir de Spa »
Lithographie de W. Toovey d'après un
dessin de G. J. Crehay
(Coll. Musée de la Ville d'eaux)*

Selon Georges-Emile Jacob³⁷ la dernière grande inondation de Spa daterait du 26 juillet 1882, douze ans avant la construction du lac de Warfaaz. Le scénario est toujours le même. Les eaux du Wayai, grossies par des pluies d'orage se ruent dans l'étroite vallée, emportant tout sur leur passage et notamment des arbres qui viennent se bloquer contre les ponts contribuant ainsi à réduire encore l'espace disponible pour l'évacuation des eaux tumultueuses.

VILLE DE SPA

CONSTRUCTION D'UN LAC-RÉSERVOIR

Le Collège des Bourgmestre et Echevins fait connaître que le lundi 18 Août 1890, à 21^h2 heures de relevée, Il procédera publiquement, dans une salle de l'hôtel-de-ville, en présence de M. Sancy, conducteur principal des ponts et chaussées, à l'adjudication des travaux et fournitures à faire pour la construction d'un Lac-Réservoir en lieu dit Warfaaz, évalués à 85,080 fr.

Les plans, métré, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat communal où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours de 9 à 12 et de 2 à 6, hormis les dimanches et jours fériés.

Pour le Dépôt des cautionnements & la remise des soumissions, les soumissionnaires se conformeront à l'article 13 du cahier des charges.
Spa, le 12 juillet 1890.

PAR LE COLLÈGE :

Le Secrétaire, J. L. PÉRA.	Le Bourgmestre, O. LOUSBERG.
--------------------------------------	--

(Coll. Musée de la Ville d'eaux)

³⁷ *Rues et promenades de Spa*, 1983, p. 428

Puis on décida de construire un lac artificiel. Voici ce qu'en dit *L'Avenir de Spa* du 8 mai 1892 : « Ainsi, l'Administration communale, en faisant exécuter ce grand travail, a atteint un double objectif : 1° celui d'améliorer les conditions hygiéniques de Spa, en permettant, au moyen de cette grande réserve d'eau de laver convenablement les égouts et d'alimenter le bassin de natation en temps de sécheresse ; 2° celui d'augmenter les attraits que Spa offre aux étrangers ; en effet, on pourra se livrer au plaisir de la pêche et du canotage, organiser des joutes nautiques et des fêtes vénitiennes et enfin y approprier à l'amont, une plage d'environ 75 mètres de longueur, à l'usage des baigneurs ».

Le lac de plaisance fut inauguré le 21 juillet 1894. Grâce à ce réservoir, un astucieux mécanisme nettoyait automatiquement les égouts de la ville toutes les 12 heures. Cela valut quelques récompenses à la Ville de Spa. On citera, entre autres, celle du grand prix de la section Hygiène à l'Exposition universelle de Paris de 1900 ainsi qu'une médaille d'or à l'exposition balnéologique de Vienne en 1903³⁸.

Mais le lac sert aussi de bassin d'orage. Il en fit la preuve éclatante en 1979. Cette année-là, la Ville de Spa, aidée par l'Etat belge, procéda aux travaux d'assainissement du lac qui étaient devenus indispensables. Prévus initialement d'avril à décembre, il ne fallut heureusement que 3 mois pour procéder à la pêche électrique de tous les poissons et leur transfert dans l'étang de la Fraineuse, à la vidange des eaux du lac et à l'évacuation de 130.000 m³ de vase. Après un début de mois de juillet très pluvieux, dans la nuit du 12 au 13, des trombes d'eau s'abattirent sur la localité et le remplissage intégral du lac eut lieu en 36 heures. La partie basse de la ville l'avait échappé belle !



Evacuation des boues après la vidange du lac de Warfaaz³⁹

³⁸ Brochure publicitaire « Spa », [après 1906]

³⁹ Illustration extraite de Francis CERFONTAINE, *La commune de Spa. Monographie géographique*.

Allons-nous connaître à nouveau des inondations à répétition comme ce fut le cas auparavant ? Seul l'avenir nous le dira. Les changements climatiques dépassent de loin l'échelle de notre petite ville. Cependant, le projet LIFE, qui vise à restaurer les paysages naturels et semi-naturels entre le plateau des Hautes Fagnes et le plateau des Tailles, permettra sans doute que le biotope restitué joue à nouveau un rôle d'éponge. En tout cas, espérons-le.

Marie-Christine Schils

*
* *

Si on apprenait
la paix ?



Dans le cadre de l'exposition *Guerre & Paix*, le Musée de la Ville d'eaux propose une

Après-midi en famille

Animations, jeux, costumes et contes...

Entrée exposition payante – animations gratuites
Ad : 9€ - Sénior : 7€ - Enfant 6 à 12 ans : 3€ - Enfant - 6ans : gratuit

Dimanche 11 novembre
de 14h à 17h

Pouhon Pierre-le-Grand – Spa
Renseignements : 087. 79 53 53




Foire aux jolités

Foire aux jolités... 2^e édition !

Le Bois de Spa vous attire ? Vous craquez pour les jolités ? Alors venez nous rejoindre à la Villa Royale pour participer à un événement qui réunira tout ce qui touche à cet artisanat d'art. Vous découvrirez des objets anciens mais aussi les réalisations les plus récentes d'artistes et d'artisans passionnés et talentueux.

L'art des jolités est toujours bien vivant... qu'on se le dise !



Musée de la Ville d'eaux

77b, Avenue Reine Astrid 4900 Spa

Samedi 24 novembre 2018

De 10h à 17h – Gratuit

Artisan, sur réservation uniquement.

087/77 44 86 – info@spavillaroyle.be – www.spavillaroyle.be

Cette animation est organisée avec la collaboration du Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont

